

RAPPORT D'ACTIVITÉS

2018

SITOM
des Vallées
du Mont-Blanc



1159, rue de la Centrale
74 190 PASSY
04 - 50 - 78 - 10 - 48
contact@sitom.fr

SOMMAIRE

CARACTÉRISTIQUES ET COMPÉTENCES

Présentation du SITOM	P- 4
Organisation du SITOM	P - 8

PRÉVENTION DES DÉCHETS

Objectif de réduction	P- 10
Eco-exemplarité	P - 11
Gaspillage Alimentaire	P - 12
Compostage	P- 14
Éco-verres : les verres réutilisables	P - 22
Stop pub	P - 22
Textiles	P - 23
DEEE	P - 24
Collectes spécifiques	P - 25
Tonnages évités en 2018	P - 26

TRAITEMENT DES DÉCHETS

Le Verre	P - 28
Les Recyclables	P - 32
Les Ordures Ménagères résiduelles	P - 38
Tonnages traités: indicateurs 2018	P - 40
L'usine d'incinération de Passy	P - 41
La déchèterie de Passy	P - 50
La décharge de la Frasse	P - 51

INDICATEURS FINANCIERS

Les déchets compostables	P - 52
Le Verre, les Recyclables, et les DEEE	P - 52
L'usine d'incinération de Passy	P - 53
La déchèterie de Passy	P - 53
La décharge de la Frasse	P - 54
Les dépenses transversales	P - 54
Bilan financier	P - 55
Le coût des différents flux de déchets	P - 56

COMMUNICATION

Contexte	P - 58
Communication écrite	P - 59
Communication orale	P - 67

SYNTHÈSE

P - 74

CARACTÉRISTIQUES ET COMPÉTENCES

1

PRÉSENTATION DU SITOM

1-1 Historique du SITOM



avant 1969

Chaque commune gérait ses déchets ménagers et ses encombrants.

Le plus souvent, ils étaient stockés dans des décharges non contrôlées.

1969

Le Syndicat Intercommunal de Traitement des Ordures Ménagères de la moyenne vallée de l'Arve, à 11 communes, est créé. Il deviendra le SITOM des Vallées du Mont-Blanc, à 20 communes, en 1991.

1974

Le SITOM se dote d'un broyeur pour diminuer le volume des ordures ménagères. Les déchets broyés sont déposés puis enfouis à la décharge de la Frasse (Passy-Chedde).



1993

Les travaux de construction de l'usine d'incinération des ordures ménagères (UIOM) de Passy débutent.

Les premiers déchets sont incinérés en 1995.

1994

Pour éviter les dépôts sauvages encore existants, le réseau de déchèteries pour la collecte des déchets encombrants, se met en place.



2000

La réhabilitation de la décharge de la Frasse commence, elle se terminera en 2006. Elle a accueilli environ 320 000 tonnes de déchets en 21 années (de 1974 à 1995).

Ce site nécessite, et nécessitera toujours, un entretien et le traitement des effluents liquides à la station d'épuration de Passy. Il est surveillé par les services de l'Etat.



2001

De 2001 à 2003, le tri des déchets ménagers recyclables est progressivement mis en place sur les 20 communes.



depuis 2009

Pour respecter le Grenelle de l'environnement, le SITOM s'est engagé dans une démarche pour la réduction des déchets. Par exemple, l'opération de compostage individuel et collectif a débuté en 2009.



2011

Installation de 15 conteneurs pour la collecte des « Textiles, Chaussures et Linge de maison » sur le territoire pour revente et recyclage.

2012

Lancement de la démarche d'éco-exemplarité des collectivités pour la réduction des déchets. Praz-sur-Arly est la première commune à s'engager pour ses services administratifs.



2013

Le cap de 2 500 foyers équipés de composteurs individuels du SITOM est atteint.

2014

Construction du nouveau bâtiment de transfert des Recyclables et d'une plateforme de transfert du Verre.



2015

Travaux à la décharge de La Frasse à Passy pour remise en état de la couverture sommitale et amélioration des réseaux d'évacuation des eaux.

2016

Remplacement du Groupe Turbo Alternateur de l'usine d'incinération, produisant l'électricité à partir de la vapeur, par un outil plus performant. Il permet de garantir le rachat de l'électricité pendant 15 ans et permettrait le raccordement d'un réseau de chaleur pour alimenter des bâtiments en chauffage



2017

1er site de compostage partagé de Quartier inauguré aux Erables sur le terrain communal des Houches.

1-2 Territoire et population

Le territoire du SITOM des Vallées du Mont-Blanc s'étend sur 751,5 km², à cheval sur les départements de la Haute-Savoie (74) et de la Savoie (73).

Les collectivités adhérentes au S.I.T.O.M. des Vallées du Mont-Blanc sont :

- la Communauté de Communes de la Vallée de Chamonix Mont-Blanc CC VCMB (4 communes)
- la Communauté d'Agglomération Arlysère pour une partie de son territoire (6 communes du Val d'Arly)
- la Communauté de Communes Pays du Mont-Blanc CC PMB (10 communes)

- 2 départements
- 2 Communautés de Communes
- 1 partie d'une Communauté d'Agglomération
- 20 Communes
- 751,5 Km²
- 62 509 habitants

Répartition des habitants

Suite au recensement INSEE de 2018, 62.509 habitants ont été comptabilisés sur le territoire du SITOM (dont 4.5% vivent en Savoie). Ce nombre d'habitants varie selon les périodes de l'année et peut atteindre 200 000 personnes durant la saison touristique.

La population DGF est estimée à 104 157 habitants. Ce chiffre est calculé sur la base de la population INSEE majorée d'un habitant par résidence secondaire et d'un habitant par place de caravane située sur une aire d'accueil des gens du voyage (article L.2334-2 du Code Général des Collectivités Territoriales). Il est représentatif de la population moyenne présente sur le territoire en intégrant l'impact touristique.

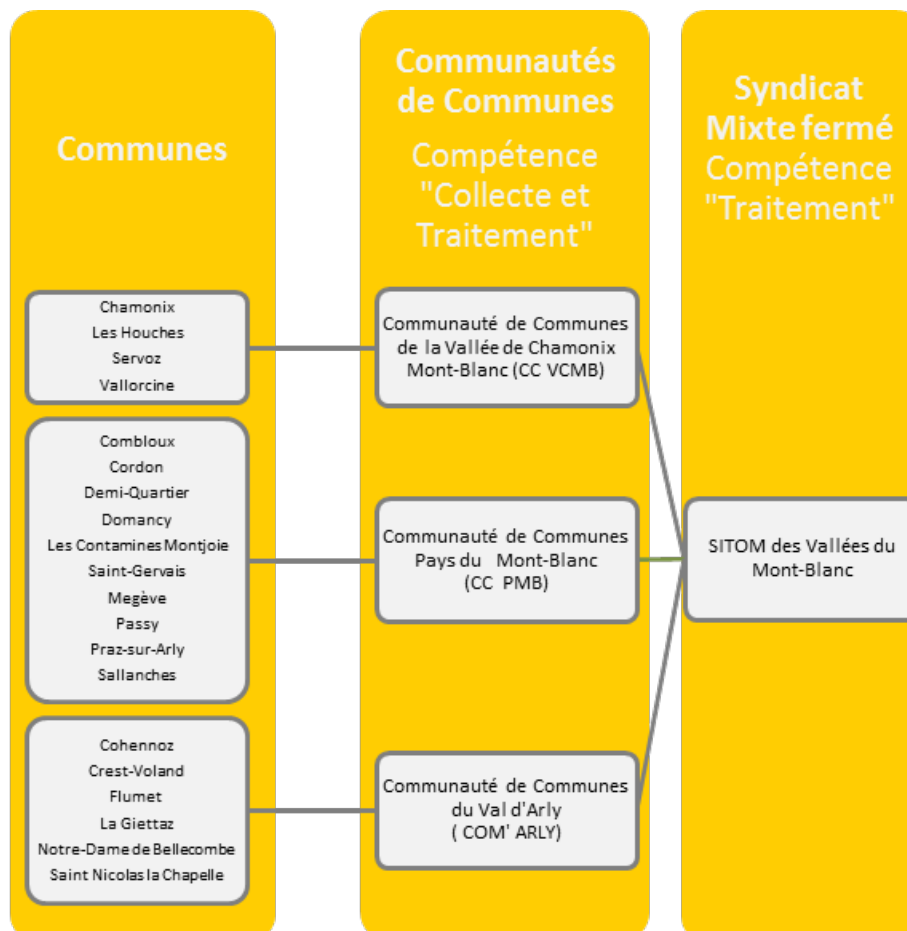
La densité moyenne de ce territoire est de 83,2 habitants au km². Elle est assez faible et comprise entre 9,4 habitants / km² pour Vallorcine et 274,5 habitants / km² pour Domancy.

Le territoire du SITOM est très hétérogène puisque sa commune la moins peuplée (Cohennoz) compte 167 habitants alors que la plus peuplée (Sallanches) compte 16 722 habitants. De plus, l'impact touristique est très variable d'une commune à l'autre; certaines voient leur population quadrupler durant la saison alors que pour d'autres, cet impact est presque inexistant.

	Communes	Population permanente 2018	Population DGF 2018
CC VCMB	Chamonix-Mont-Blanc	9 285	18 990
	Les Houches	3 014	5 736
	Servoz	974	1 220
	Vallorcine	408	675
		13 681	26 621
CC PMB	Combloux	2 200	4 489
	Cordon	996	1 710
	Demi-Quartier	645	2 187
	Domancy	2 075	2 173
	Les Contamines-Montjoie	1 238	4 061
	Megève	3 356	10 931
	Passy	11 485	12 073
	Praz sur Arly	1 303	3 405
	Saint Gervais-les-Bains	5 677	11 555
	Sallanches	16 722	17 764
		45 997	70 348
CA Arlysère	Cohennoz	167	779
	Crest Voland	389	1 163
	Flumet	841	1 544
	La Giettaz	447	1 057
	Notre-Dame-de-Bellecombe	510	2 152
	Saint-Nicolas-la-Chapelle	477	493
		2 831	7 188
Total SITOM		62 509	104 157

1-3 Compétences

La compétence attribuée au SITOM par ses collectivités adhérentes est le « traitement des déchets ménagers ».



A ce titre, le SITOM assure par le biais de prestataires :

- la collecte du Verre des conteneurs de 3 et 4 m³ et son recyclage
- le transfert jusqu'au centre de tri des Recyclables et leur recyclage
- le traitement des Ordures Ménagères par incinération avec valorisation énergétique

Le SITOM assure également :

- la communication sur la prévention et la gestion des déchets
- la gestion de la déchèterie de Passy pour le compte de la CC PMB et CC VCMB
- la gestion de la décharge de la Frasse à Passy
- le suivi de la décharge des Egratz à Passy



2

ORGANISATION DU SITOM

2-1 Représentants du SITOM

Le SITOM est soumis au suffrage indirect. Ses représentants sont élus parmi les conseillers municipaux ou communautaires:

8 délégués pour la Communauté de Communes de la Vallée de Chamonix Mont-Blanc.

12 délégués pour la Communauté d'Agglomération ARLYSERE.

21 délégués pour la Communauté de Communes Pays du Mont-Blanc.

Ainsi 41 délégués titulaires représentent la collectivité, auxquels s'ajoutent le même nombre de suppléants.

Parmi les délégués, certains d'entre eux participent au Bureau syndical, à la Commission d'Appel d'Offres ou à des Commissions de travail, tous participent au Comité Syndical.

Depuis les élections de 2014, le Président est Philippe DREVON, le premier Vice-Président Daniel FREYMANN et le deuxième Vice-Président Gérard DÉLÉMONTEX.

2-2 Personnel du SITOM

Directrice :

Tanya SINCERETTI

Secrétaire - comptable :

Valérie ERBA

Animateurs:

Valérie ROBIN partie fin mars 2018 a été remplacée par Fabienne LIS en octobre 2018.

Fin 2018, les animateurs en poste sont Justine DEVINCRE, Fabienne LIS, Charline LERVANT, Béranger BERTIN et François LARIVIERE.

L' équipe d'animation:



Justine DEVINCRE

Missions:

- Animations scolaires
- Documents de communication



François LARIVIERE

Missions:

- Compostage collectif
- Lutte contre le gaspillage alimentaire



Fabienne LIS

Missions:

- Diffusion consignes de tri en habitat collectif
- Formation « Gros producteurs »



Béranger BERTIN

Missions:

- Manifestations éco-responsables
- Animations « Grand public » et en collèges-lycées-établissements spécialisés



Charline LERVANT

Missions:

- Réduction des déchets ménagers et assimilés
- Compostage individuel

PRÉVENTION DES DÉCHETS

1

OBJECTIF DE RÉDUCTION

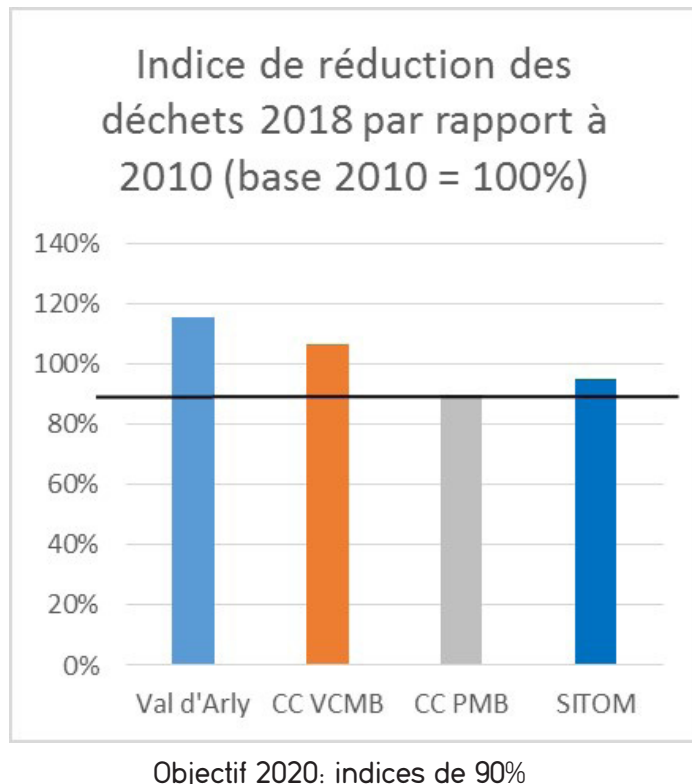
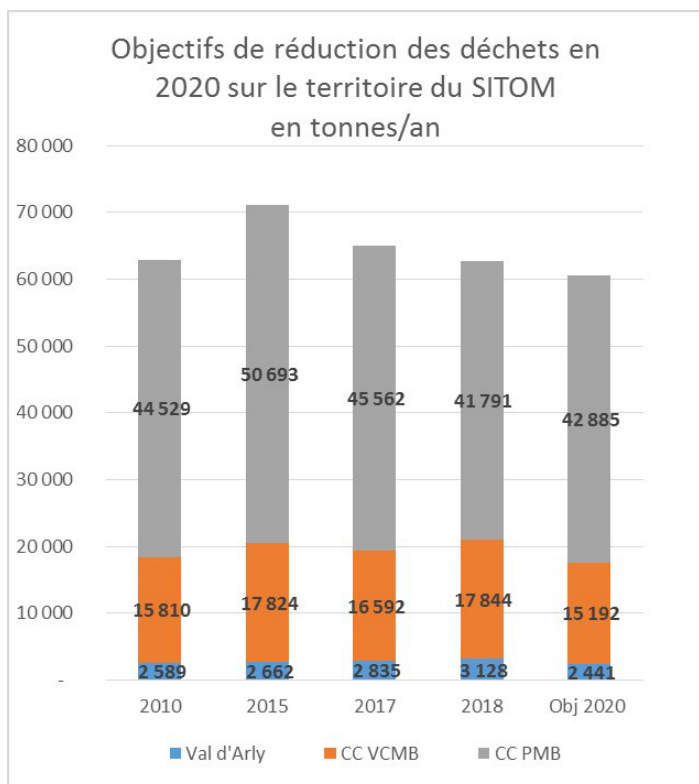
La loi de transition énergétique adoptée le 17/08/2015 fixe un objectif de réduction de **10% des Déchets Ménagers et Assimilés (DMA= Verre + Recyclables + OM + Déchèteries) en kg/hab entre 2010 et 2020.**

OBJECTIFS 2020 POUR LE SITOM PAR RAPPORT À 2018:

- Réduire les tonnes collectées de 2 246 tonnes

Sur le territoire du SITOM, cela implique de réduire les DMA collectés à 60 518 tonnes en 2020 (hypothèse: 106 000 habitants DGF). Il est donc nécessaire de réduire les tonnages collectés par les collectivités de 2 410 tonnes par rapport à 2010 et de 2 246 tonnes par rapport à 2018.

Chaque collectivité adhérente doit établir un Programme Local de Prévention des déchets (PLP) pour décrire les actions nécessaires à l'atteinte de cet objectif. Le SITOM a accompagné ses collectivités adhérentes pour l'élaboration de leurs PLP. La CC PMB a adopté son PLP fin 2017. La CCVCMB et la CA Arlysère sont en cours d'élaboration de leur PLP.



2

ECO-EXEMPLARITÉ 2-1 Déroulement général

Les 3 collectivités adhérentes ainsi que les 20 communes du territoire doivent être exemplaires en matière de réduction et de tri des déchets, afin de montrer l'exemple à nos concitoyens. En plus de l'image que la collectivité véhicule, ces différentes actions permettent souvent de réaliser des économies financières.

Depuis 2012 le SITOM a accompagné les communes, collectivités adhérentes dans la démarche d'éco-exemplarité, subventionnée par le Conseil Général 74.

2-2 Mise en oeuvre de l'éco-exemplarité

En 2018, la troisième phase s'est poursuivie avec différentes actions :

- Insertion d'une rubrique dans la lettre du personnel envoyée aux agents communaux de Chamonix (2 articles).

- Diffusion de « l'Info du SITOM », une lettre dédiée aux 1960 agents communaux et intercommunaux, jointe à leur fiche de paie du mois de Juillet. Différentes thématiques ont été abordées, comme le parcours des déchets Recyclables jusqu'au centre de tri ainsi que les consignes de dépôt dans les bornes textiles.

L'Info du SITOM JUILLET 2018

GROS PLAN SUR... « La poubelle JAUNE »

Les déchets Recyclables jetés dans les conteneurs, avec une signalétique de couleur jaune, sont collectés puis vidés au quai de transfert des Recyclables sur le site de l'usine d'incinération de Passy. Ces déchets sont alors compactés en caissons de 30m³ puis transportés jusqu'au centre de tri **EXCOFFIER** de Villy-le-Pelloux.

Nos déchets Recyclables sont séparés en 10 catégories grâce à un tri mécanique. Ce sont ensuite des opérateurs qui vérifient le tri effectué et qui retirent les dernières erreurs de tri.

Le geste + :
Il suffit de bien **VIDER** les emballages, inutile de les laver.

Les 10 catégories :

- emballages en acier
- emballages aluminium
- journaux, revues, magazines
- autres papiers
- cartonnettes
- briques alimentaires
- PET clair (bouteilles plastiques)
- PET foncé (bouteilles plastiques)
- PEHD (flacons et bouteilles)
- erreurs de tri

Une fois que les matières sont triées, la presse se charge de les compacter en balles afin qu'elles puissent être acheminées vers les usines de recyclage qui leur donneront une seconde vie.

Si vous désirez visiter le centre de tri, contactez-nous !

ZOOM sur les principales erreurs de tri :

ORDURES MÉNAGÈRES
Sacs plastiques, barquettes, pots de crème, pots de yaourts, films plastiques...

DÉCHÈTERIE
textiles, cagettes, gros cartons, jouets, appareils électriques/électroniques...

659 TONNES D'ERREURS DE TRI dans les Recyclables en 2017 sur 3400 tonnes collectées

37 000 € DE SURCÔUT pour le transport et le tri de ces tonnages

5125 kms DE TRANSPORT INUTILE à cause des erreurs de tri, soit **37 semis** (aller/retour)

04.50.78.10.48 - contact@sitom.fr - www.sitomvalleesmontblanc.fr

Lettre d'information dédiée aux agents

3

GASPILLAGE ALIMENTAIRE

3-1 Gourmets - Bags pour les restaurants

Le Gourmet bag reprend le principe du doggy bag qui existe aux États-Unis depuis les années 1940 : il permet au client de repartir avec ce qu'il n'a pas pu finir pendant son repas et de le consommer plus tard. Cette pratique était déjà répandue parmi les restaurateurs locaux : le SITOM vise à la développer et à la valoriser.

Pour ce faire, le SITOM propose gratuitement aux restaurateurs des « gourmets bags » accompagnés d'un kit de communication. Une convention de 1 an renouvelable une fois est signée entre le SITOM et le restaurateur. Celui-ci s'engage à communiquer sur l'opération auprès de ses clients ainsi qu'à respecter les consignes de tri du Verre et des Recyclables au sein de son établissement.

29 restaurateurs ont adopté le Gourmet Bag depuis son lancement. La carte des restaurateurs engagés est accessible sur le site gourmetbag.fr

- 31 restaurants engagés fin 2018:
 - CC VCMB = 7
 - CC PMB = 23
 - Val d'Arly = 1
- 2 430 Gourmets-Bag distribués (contre 1 680 en 2017)
- 12 nouveaux restaurants engagés



3-2 Interventions en milieu scolaire

Depuis 2016, le SITOM s'est lancé dans le suivi et l'accompagnement des cantines pour lutter contre le gaspillage alimentaire dans les établissements scolaires. En 2018, dix établissements scolaires ont participé à cette démarche après avoir mis en place le compostage de déchets de cantine.

Pour illustrer la réduction du gaspillage alimentaire dans quelques écoles, voici un bilan des campagnes de pesées réalisées pour identifier le gaspillage des retours d'assiettes des élèves :

Ecole Les Houches :

L'ensemble des actions « anti-gaspi » a permis une diminution du gaspillage alimentaire d'environ 335 kg entre 2016 à 2018. Cela représente une réduction de -15,8% en 2 ans.

Collège de Varens :

Grâce aux actions de lutte contre le gaspillage alimentaire, l'établissement a réduit d'environ 2 400 kg les bio-déchets gaspillés en 1 an (soit -26% sur 1 an).

Ecole St Joseph :

Les actions « anti-gaspi » ont permis une diminution du gaspillage alimentaire d'environ 240 kg sur 1 an (soit une réduction de -18,7%).

MFR Le Belvédère :

L'ensemble des actions « anti-gaspi » montre une diminution du gaspillage alimentaire d'environ 430 kg entre 2017 et 2018. Cela représente une réduction de -52% en 1 an.

D'autres écoles s'engageront à partir de l'année 2019.

- 10 établissements scolaires :
 - CC VCMB = 3
 - CC PMB = 6
 - Val d'Arly = 1
- 2,9 tonnes d'Ordures Ménagères évitées en 2018



Le gâchimètre de l'école des Houches



4

COMPOSTAGE

4-1 Le compostage individuel

Le compostage est la dégradation de la matière organique (déchets de cuisine, restes de repas, petits déchets verts) par le biais de micro-organismes (champignons, bactéries...) et de macro-organismes.

L'engrais naturel obtenu au bout d'environ 1 an est le compost. Il peut être utilisé comme amendement.

Pratiquer le compostage permet de réduire les Ordures Ménagères collectées et traitées par la collectivité.

- 30 permanences
- 349 nouveaux foyers équipés en 2018
- 259 tonnes d'Ordures Ménagères évitées en 2018
- Environ 63 000 € TTC d'économie de collecte et d'incinération en 2018

Le composteur est l'un des outils qui permet de pratiquer le compostage.

Depuis 2009, le SITOM a choisi de promouvoir le compostage individuel sur son territoire. Le SITOM propose la mise à disposition de composteurs en bois ou en plastique recyclé au tarif subventionné de 15 euros. Un bio-seau est offert pour permettre le transfert de la cuisine au jardin.

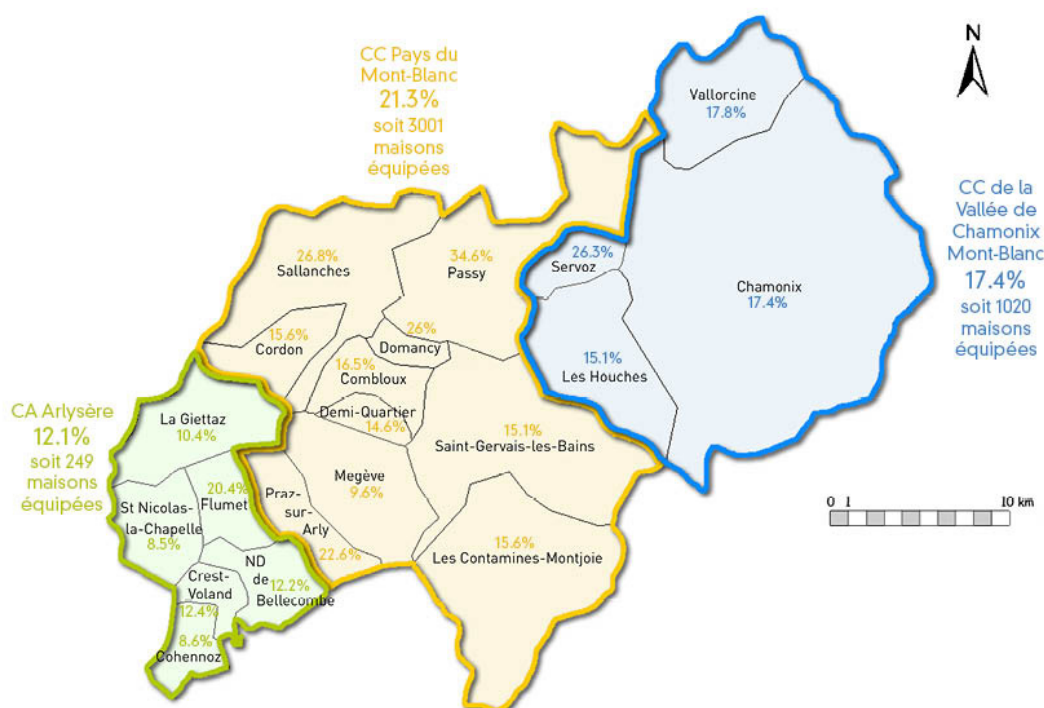
En 2018, des permanences ont eu lieu sur tout le territoire du SITOM. 30 dates de ventes donnent la possibilité aux acquéreurs de venir récupérer un composteur et de recevoir des renseignements nécessaires à la bonne pratique du compostage.



Répartition des acquéreurs de composteurs sur les différentes communes

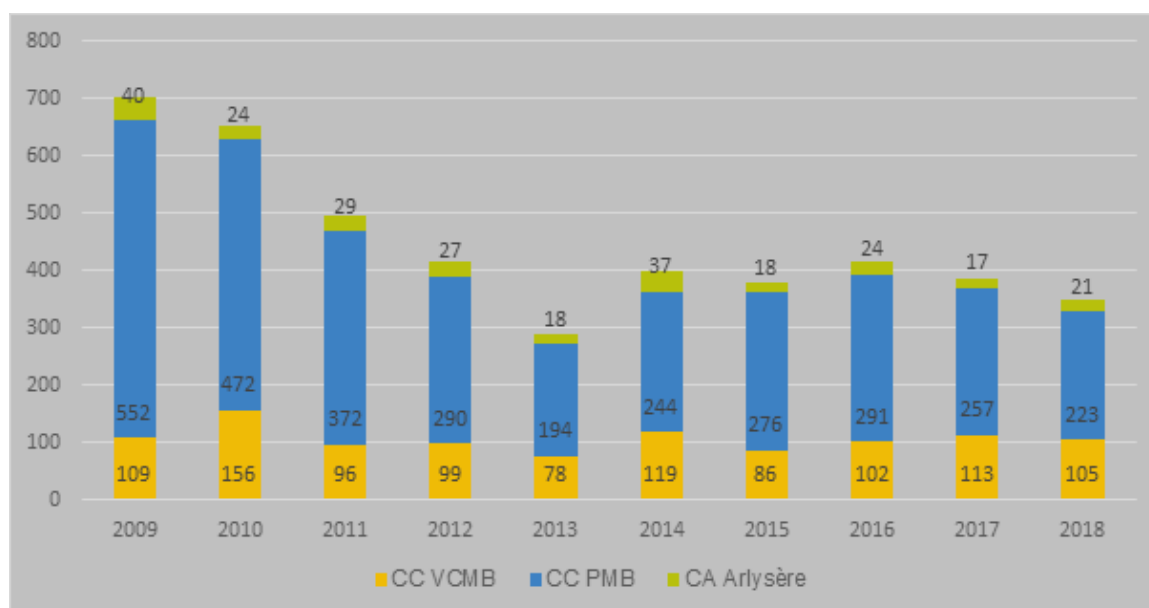
En 2018, on compte 349 nouveaux foyers équipés pour 475 composteurs vendus (349 en bois et 126 en plastique), lors des 30 permanences. En effet, 80 foyers ont acheté un 2ème composteur. A noter que 42 foyers secondaires se sont également équipés d'un composteur.

Au global, depuis 2009, 4270 foyers ont été équipés, soit 19.4% environ des maisons individuelles (permanents + secondaires).



Pourcentage de maisons équipées en composteurs individuels du SITOM, par commune à fin 2018

Évolution du nombre d'acquéreurs de 2009 à 2018



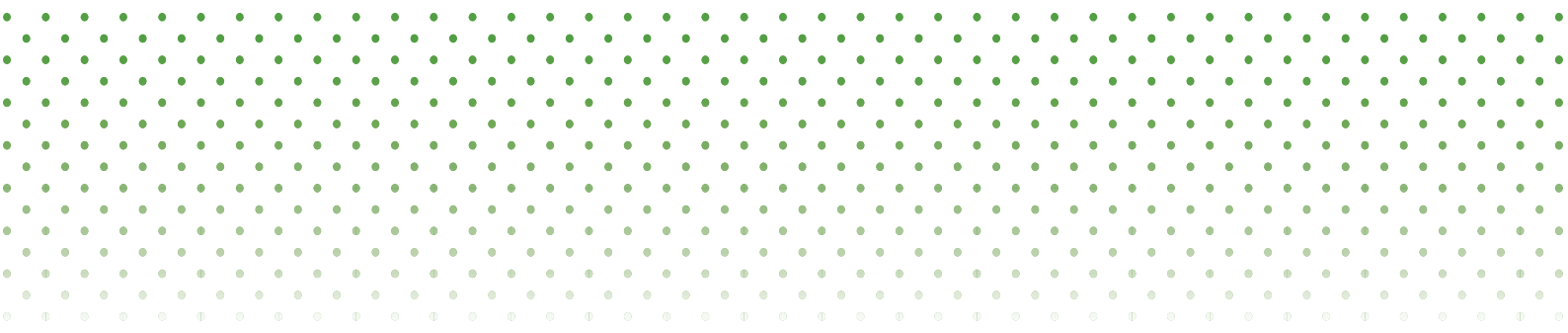
Bilan d'évitement des Ordures Ménagères pour 2018

Le compostage permet de détourner les déchets de cuisine et de jardin des Ordures Ménagères et / ou de la déchèterie, en le transformant en engrais naturel.

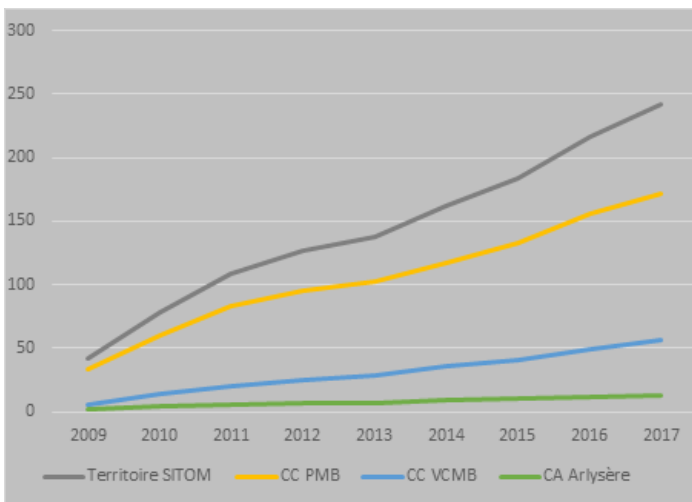
En 2018, 180 acquéreurs ne compostaient pas avant de venir acheter un composteur au sein du SITOM.

Sachant que la quantité de déchets compostables est estimée à environ 50kg par an par habitant, nous estimons que suite aux nouvelles ventes de composteurs, environ 259 tonnes de déchets ont été détournées, soit une augmentation de 22.5 tonnes en 2018.





Évolution des Quantités d'OM évitées en tonnes /an



Quantité d'Ordures Ménagères évitées sur l'année 2018

2018	CC VCMB	62,5 T d'OM détournées
	CC PMB	183 T d'OM détournées
	CA Arlysère	13,5 T d'OM détournées

Le compostage permet également de réduire les coûts de transport et de traitement des Ordures Ménagères. Avec un coût de collecte et d'incinération des Ordures Ménagères de 243 € TTC/tonne en moyenne, une dépense de 63 000 € TTC a été évitée en 2018.

Communication

Une lettre d'information par semestre dédiée au compostage a été envoyée à tous les acquéreurs. Ces lettres abordent différents thèmes de manière plus approfondie. Un rappel des bons gestes pour la gestion du composteur ainsi qu'un gros plan sur les «décomposeurs» ont été traités cette année.

Elles sont consultables sur le site internet du SITOM.

<http://www.sitomvalleesmontblanc.fr/Informations-sur-le-compostage>



4-2 Le compostage en pied de résidences

Depuis 2010, le SITOM propose aux copropriétés et bailleurs de mettre en place gratuitement et d'accompagner le compostage en pied de résidence de 6 logements et plus.

Fin 2018, 30 sites de compostage existent en pied de résidences avec 491 foyers participants :

- CCPMB : 21 sites de compostage, dont 6 créés en 2018
- CCVCMB : 9 sites de compostage, dont 3 créés en 2018

Le SITOM fournit les composteurs les bio-seaux et le petit matériel (griffe, aérateur, pelle). Les animateurs assurent l'information des habitants, accompagnent et forment les Référents de chaque site collectif et assurent régulièrement les suivis :

- Suivi de la qualité des déchets compostables déposés dans le composteur de dépôt. Rectification et communication éventuelle auprès des usagers,
- Suivi de l'équilibre des apports de structurant et de déchets de cuisine dans le bac de dépôt.
- Suivi de la quantité de structurant disponible dans le composteur dédié, en demandant aux Référents de site de l'approvisionner si besoin.
- Formation des Référents de site.

Chaque site doit disposer d'au moins 2 référents: habitants volontaires chargés de suivre le site, de remonter les problèmes au SITOM et d'approvisionner de la matière sèche.

4-3 Le compostage dans les jardins partagés

Le SITOM propose aux associations de jardinage de mettre en place des composteurs dans les jardins partagés.

A ce jour, 2 sites existent, sur la commune de Chamonix (association Boutch à Boutch) et sur Passy (association Colocaterre).

- 30 sites
- 491 participants
- 33,7 tonnes d'Ordures Ménagères détournées



Compostage en pieds de résidence - Saint-Gervais

- 2 sites
- 44 foyers
- 3,8 tonnes d'Ordures Ménagères détournées

4-4 Le compostage en établissements scolaires

Depuis 2010, le SITOM propose aux établissements scolaires de mettre en place des composteurs pour les biodéchets de préparation de repas et/ou les restes de repas, en cantine scolaire.

Au total, 22 sites de compostage ont été créés et sont suivis régulièrement, dont 12 sites créés en milieu scolaire en 2018

- CA Arlysère : 1 site
- CCPMB : 17 sites dont 11 créés en 2018
- CCVCMB : 4 sites, dont 1 créé en 2018

- 22 établissements
- 11,7 tonnes d'Ordures Ménagères détournées



Compostage en établissement scolaire

4-5 Le compostage en établissements professionnels

Le SITOM propose également aux établissements professionnels de mettre en place des composteurs (auberges, restaurants, hôtels, magasins...). Au total, 20 sites existent sur le territoire:

- CA Arlysère : aucun site
- CCPMB : 10 sites, dont 7 créés en 2018
- CCVMB : 10 sites, dont 4 créés en 2018

- 20 sites
- 11,9 tonnes d'Ordures Ménagères détournées



Compostage en établissement professionnel

4-6 Le compostage de quartier

Depuis 2016, dans le cadre d'une convention, le SITOM propose aux communes de mettre en place des composteurs de quartier pour les habitants n'ayant pas de jardin, ni l'accord du syndic ou du bailleur social pour monter un projet en pied de résidence.

Les composteurs sont implantés sur des terrains communaux et un référent communal est chargé d'approvisionner la matière sèche.

Au moins, 2 habitants volontaires (référents) sont nécessaires par site.

- 12 sites
- 478 participants
- 27,7 tonnes d'Ordures Ménagères détournées

Au total, 12 sites de compostage de quartier sont suivis régulièrement, dont 7 sites créés en 2018:

- CA Arlysère : 1 nouveau site à Notre-Dame-de-Bellecombe
- CCPMB : 3 sites de compostage , dont 2 créés en 2018 (Passy, Sallanches, Combloux)
- CCVCMB : 8 sites de compostage dont 4 créés en 2018 (Les Houches, Chamonix)



Site de compostage de quartier à Vallorcine

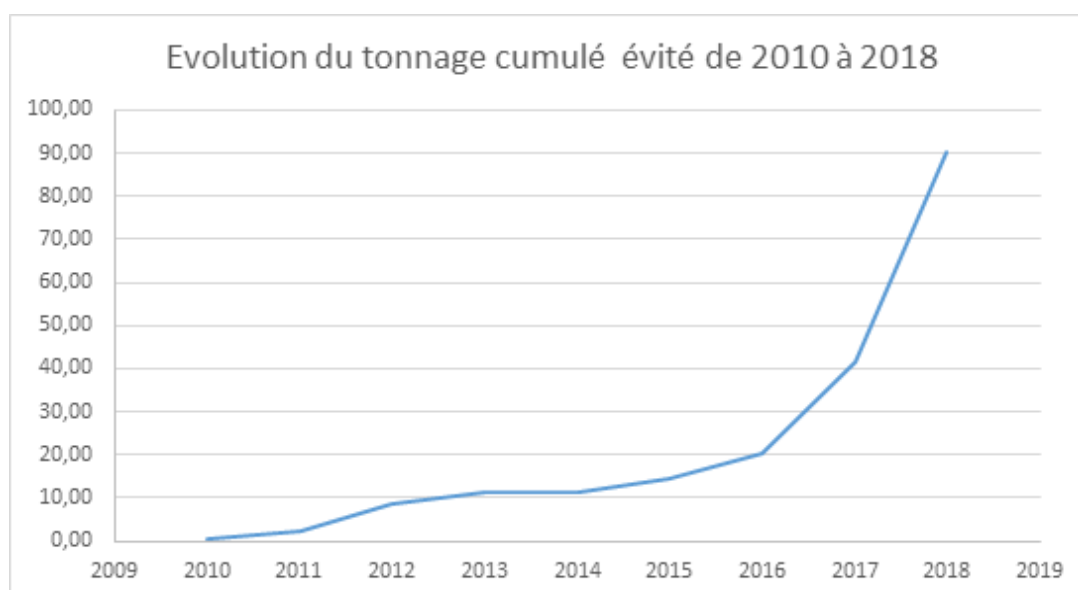
4-7 Synthèse et perspectives

Au total, 86 sites de compostage sont suivis régulièrement par le SITOM, avec le soutien des 267 référents de site. En 2018, les animateurs du SITOM ont réalisé au total 291 suivis.

- 86 sites collectifs
- 517 foyers
- 90,2 tonnes d'Ordures Ménagères détournées

	Pied d'immeuble	Etablissement professionnel	Milieu scolaire (Crèche, Ecole, Collège)	Quartier	Jardin Partagé	total	Tonnages détournés des OM
CCPMB	21	10	17	3	1	52	45,2
CCVCMB	9	10	4	8	1	32	44,4
CA Arlysère	0	0	1	1	0	2	0,6
Total	30	20	22	12	2	86	90,2

Sites de compostage collectif à fin 2018



5

ÉCO-VERRES : LES VERRES RÉUTILISABLES



Toujours dans une logique de réduction des déchets à la source, le SITOM encourage les organisateurs d'événements festifs ou de manifestations culturelles ou sportives à être encore plus respectueux de l'environnement.

Afin de les accompagner matériellement dans la mise en œuvre de leur démarche, le SITOM met gratuitement 10 caisses de 210 verres à disposition, en contrepartie d'une caution de 1 euro par verre.

En 2018, le nombre de demandes a baissé de 29%. En effet, les organisateurs ont adopté la démarche et achètent directement des gobelets réutilisables.

- 21 associations ou collectivités ont emprunté des éco-verres
- 47 caisses empruntées
- 9 660 éco-verres utilisés dont 365 non rendus
- 79 kg d'Ordures Ménagères évitées

	Nbr de demandes	Nbr de caisses
CCVCMB	9	22
CCPMB	11	24
CA Arlysère	1	1
TOTAL	21	47

6

STOP PUB

Moins de prospectus dans votre boîte aux lettres, c'est possible ! Il suffit d'apposer sur celle-ci un autocollant ou une étiquette « Stop Pub », mentionnant le refus de recevoir des prospectus, publicités ou journaux gratuits... Ce sont environ 40 Kg de papier annuels déposés en moyenne dans les boîtes aux lettres.

En 2018, le SITOM a distribué 770 Stop pub aux Mairies du territoire. De plus, un article est paru dans certains bulletins municipaux pour informer les habitants de son utilité ainsi que de l'endroit où se le procurer.

A Cohennoz, les 180 habitants ont également reçu un STOP PUB lors de la distribution du Journal l'Eco n°33 (Juin 2018). Fin 2018, 70 boîtes aux lettres comportaient cet autocollant, soit 39% des logements.

Les Ambassad'R de la CC PMB rencontrent les habitants dans le cadre de leur mission. A chaque passage, ils ont proposé un STOP PUB (directement ou agrafé sur un avis de passage) 1 108 autocollants ont été déposés par les ambassad'R.



7

TEXTILES

Pour faciliter le don de textiles, chaussures et linge de maison, le SITOM, en partenariat avec les communes et l'entreprise Tri-Vallées a mis en place des bornes de collecte. Le centre de tri des textiles se trouve à Ugine et emploie des personnes en insertion.

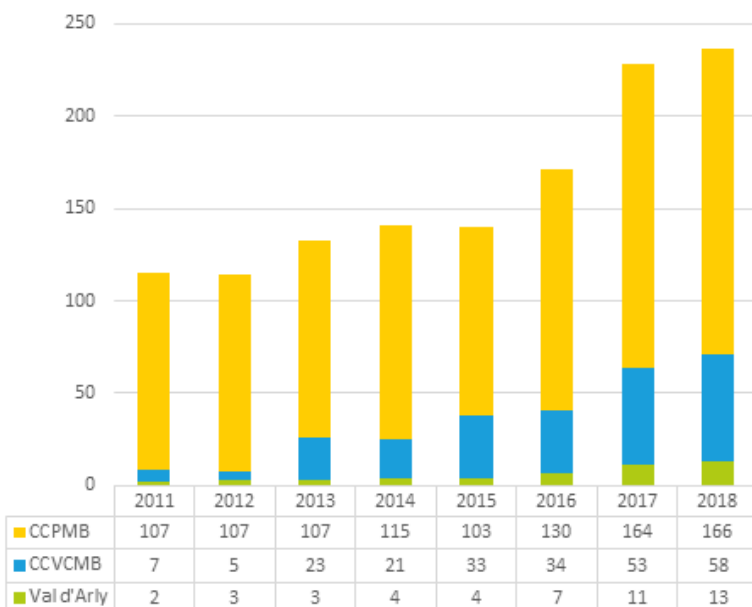


- 30 points de collectes
- 237 tonnes d'Ordures Ménagères évitées en 2018
- 3,8 kg de textiles collectés par habitant permanent.

En avril 2016, le SITOM a signé une convention avec l'éco-organisme Eco-TLC en charge de la filière des Textiles. Eco-TLC est agréé par l'État. Il finance ses actions par les taxes payées par les usagers lors de l'achat de textiles.

En 2019, l'objectif à atteindre par Eco-TLC est de collecter 50% des textiles mis sur le marché (4,6 kg/habitant en moyenne nationale) et d'en valoriser au moins 95% sous forme matière (réutilisation et recyclage principalement).

Evolution des textiles récoltés (en tonnes)



8

DEEE

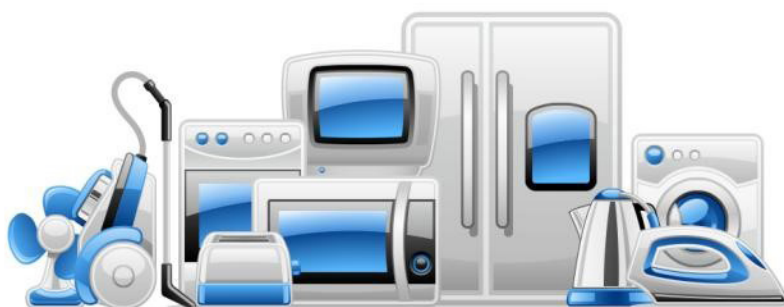
Suite au décret du 20 juillet 2005 : « Les producteurs d'équipements électriques et électroniques sont responsables de la prise en charge de la fin de vie des produits qu'ils mettent sur le marché. »

Dans le cadre de l'agrément du 1/01/2015, l'objectif du taux de collecte du gisement mis sur le marché est de 45% en 2016 augmentant progressivement jusqu'à 65% en 2020.

En matière de recyclage et de réutilisation, le taux minimum pour 2016 à 2018, est fixé à :

- 80% pour les lampes
- 80% pour les gros appareils ménagers
- 70% pour les équipements informatiques, de télécommunication et matériel grand public.

Famille d'appareils	Lieux de traitement
Gros Electroménagers Hors Froid (GEMHF)	PURFER - SAINT PIERRE DE CHANDIEU (69)
Gros Electroménagers Froid (GEMF)	TERECOVAL - LA CHAMBRE (73)
Ecrans	SIBUET ENVIRONNEMENT - CHAMOIX SUR GELON (73)
Ecrans plats	GALLOO - VERNUILLET(78)
Petits Appareils Electriques (PAM)	REMONDIS - SAINT THIBAULT (10)
Lampes	INDAVER (Belgique) - ARTEMISE - VULAIN (10)
 Tubes (néons)	INDAVER (Belgique) - LUMIVER - SECLIN (59) - ARTEMISE VULAIN (10)



DEEE collectés en déchèteries en 2018 (exprimé en tonnes)

	Déchèteries	PAM	Ecrans	GEMF	GEMHF	2018	Evolution 2018/2017
CC VCMB	Chamonix	40	14	25	73	152	11%
	Les Houches	24	6	18	59	107	5%
Val d'Arly	Notre-Dame de Bellecombe	21	4	8	17	50	16%
CC PMB	Passy	48	14	19	42	123	-6%
	Megève	29	10	31	78	148	-6%
	Saint-Gervais	16	8	17	52	93	-2%
	Sallanches	45	16	29	77	167	-23%
	Total	223	72	147	398	840	-4%
	Evolution 2018/2017	2%	-31%	-12%	3%	-4%	

Tubes et lampes collectés en déchèteries en 2018 (exprimé en Kg)

	Déchèteries	Tubes	Lampes	Total
CC VCMB	Chamonix	689	300	1 536
	Les Houches	395	152	
Val d'Arly	Notre-Dame de Bellecombe	230	-	230
CC PMB	Megève	602	144	2 229
	Passy	324	102	
	Saint Gervais	262	104	
	Sallanches	435	256	
	Total	2 937	1 058	3 995

9

COLLECTES SPÉCIFIQUES

9-1 Les bouchons

La collecte des bouchons en plastique et en liège est organisée par l'association Bouchons 74.

En 2018, elle a permis de rassembler environ 3,5 tonnes de bouchons en provenance du territoire du SITOM. De nombreux points de collecte existent au sein de différentes structures telles que des entreprises, centres commerciaux, écoles. Vous pouvez retrouver la liste des points de collecte sur le site internet : www.bouchons74.org



Les bouchons récoltés sur le territoire du SITOM sont évacués jusqu'au centre de tri de Duingt. Après tri par les bénévoles, les bouchons sont revendus à un recycleur et leur revente permet de financer du matériel médical pour les personnes en situation de handicap.

En 2018, 210 équipements ont été offerts pour une valeur estimée à 123 909 € grâce à ces collectes.

9-2 Les capsules

Depuis Juillet 2015, des bacs de collecte ont été mis en place dans les 4 déchèteries de la CC PMB pour permettre la collecte des capsules de café de la marque NESPRESSO. Un nouveau bac a été installé en 2018 à la déchèterie de Notre Dame de Bellecombe.

Après la collecte, les capsules sont prises en charge par le centre de recyclage SUEZ, partenaire de Nespresso. C'est là que sont séparés l'aluminium et marc de café.

L'aluminium est refondu. Quant au marc de café, il fait l'objet de différentes revalorisations.

En 2018, 2.46 tonnes ont ainsi été valorisées sur le territoire du SITOM.



9-3 Les instruments d'écriture

En 2015, le SITOM a débuté la mise en place de boîtes de collecte pour les stylos et instruments d'écriture usagés. Ces boîtes sont réparties dans différentes structures telles que les mairies, écoles, ou bibliothèques.

Sur l'année 2018, elles ont permis de récolter 282 kilos de matériel, soit 2 7478 instruments d'écriture envoyés à la société Terracycle qui se charge de les recycler en arrosoirs, pots à crayons, poubelles de bureau...

Chaque instrument d'écriture collecté donne lieu au versement de 1 centime d'Euros. La somme ainsi collectée est directement reversée à une association du territoire choisie par les élus du SITOM chaque année.

Ainsi, pour 2018, c'est l'association : «Pour que Lana gravisse sa montagne» de Notre Dame de Bellecombe qui recevra la somme de 274.78 € découlant de cette collecte.



10

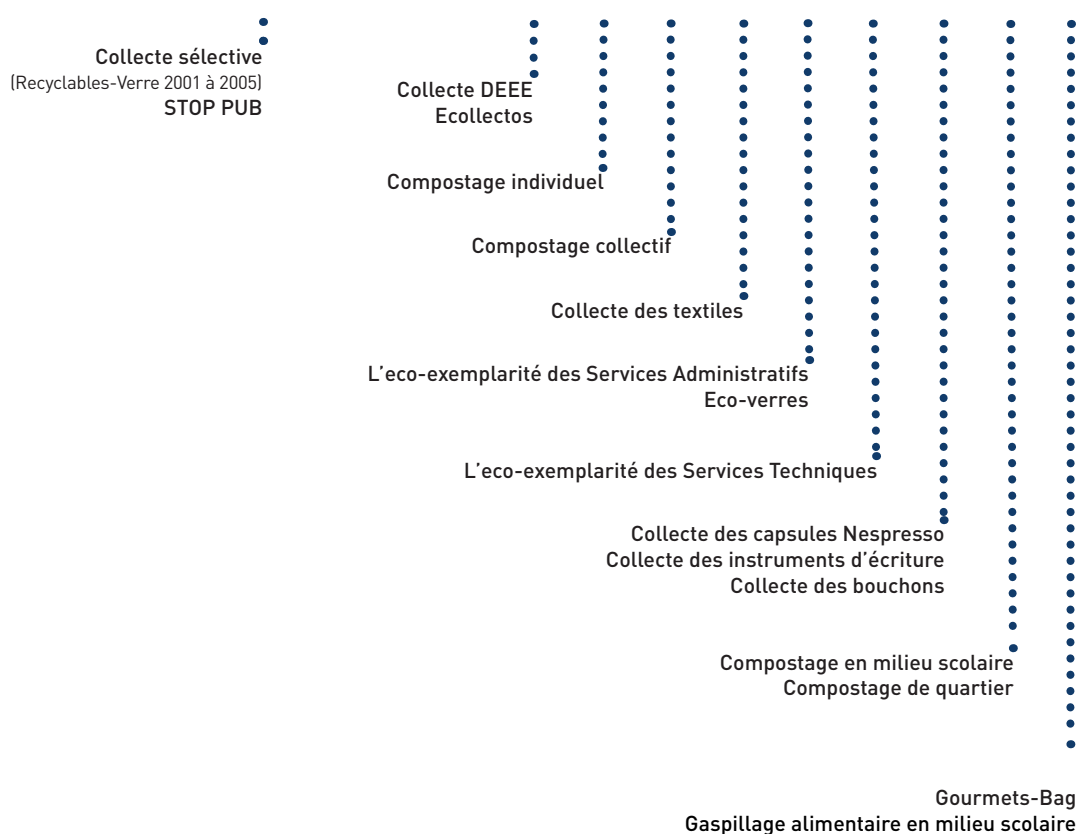
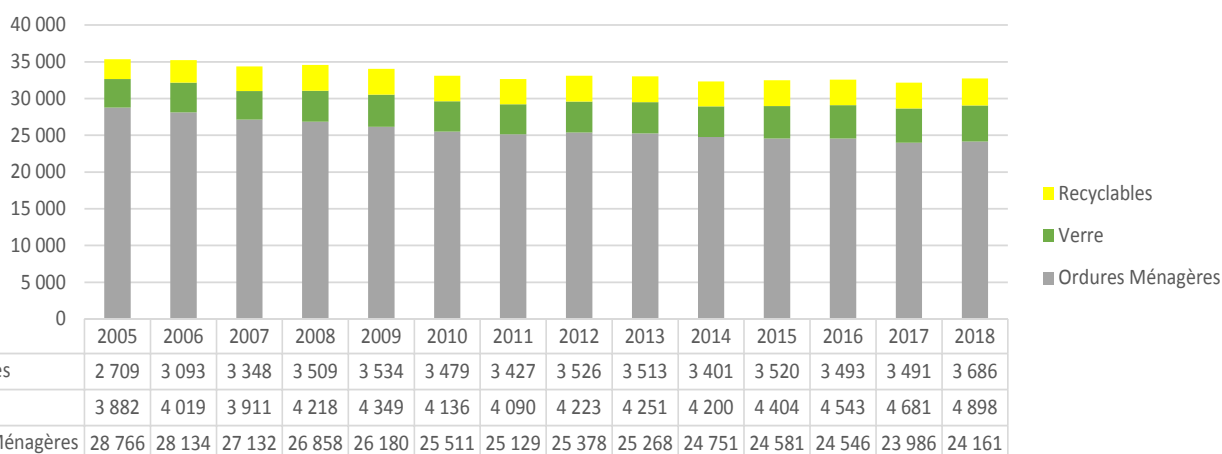
TONNAGES ÉVITÉS EN 2018

Grâce aux différentes actions menées pour la réduction des déchets, ce sont un peu plus de 822 tonnes d'ordures ménagères évitées en 2018. Outre les intérêts environnementaux, ce sont plus de 198 000 Euros TTC d'économie pour les Communautés de Communes au niveau de la collecte et du traitement des ordures ménagères.

	CC de la Vallée de Chamonix Mont-Blanc (en tonnes)	CC Pays Mont-Blanc (en tonnes)	CA Arlysère (en tonnes)	Total SITOM 2018 (en tonnes)	Total SITOM 2017 (en tonnes)	Evolution 2018/2017
Gaspillage alimentaire en milieu scolaire	0,3	3,07	-	3,37	-	-
Les DEEE (petits appareils ménagers)	64	138	21	223	219	2%
Le compostage individuel	62,5	183	13,5	259	242	7%
Les textiles	166	58	13	237	228	4%
Le compostage collectif	44,4	45,2	0,62	90,2	48	88%
Lampes et Néons	1,5	2,2	0,2	3,9	4,4	-11%
Collectes des bouchons	-	-	-	3,5	3,2	8%
Collectes des capsules	-	2,4	-	2,4	2,8	-14%
Les verres réutilisables « éco-verres »	0,03	0,04	0,001	0,071	0,118	-40
L'éco-exemplarité	Pour mémoire	Pour mémoire	Pour mémoire	Pour mémoire	Pour mémoire	Pour mémoire
TOTAL				822	748	10%

Entre 2010 et 2018, le tonnage global des déchets ménagers (OM + Recyclables + Verre) a diminué de 1,2% (-381 tonnes). Celui des Ordures Ménagères a baissé de 5,3% (-1 350 tonnes).

Evolution du tonnage global des déchets ménagers de 2005 à 2018



TRAITEMENT DES DECHETS

1

LE VERRE

1-1 La collecte



Les communes du territoire du SITOM se sont équipées de conteneurs pour trier le verre depuis les années 80. Ces conteneurs arborant une signalétique de

couleur verte sont de différents modèles (semi-enterrés, bacs roulants, colonnes aériennes). Ils disposent tous d'un dispositif de « simple crochet » pour la collecte par le même type de camion. Ils sont destinés aux pots, bocaux et bouteilles en verre débarrassés de leurs bouchons et couvercles. Le SITOM assure la collecte du verre. Il a signé un contrat avec un prestataire privé, la société Trigénium, pour la collecte et le transport du verre jusqu'à l'aire de stockage basée à Passy. Le verrier OI Manufacturing achemine ensuite, par semi-remorques aux verreries situées à Gironcourt dans les Vosges (34% du tonnage en 2018) ou à Beziers (66% du tonnage en 2018).

Les fréquences de collecte sont adaptées en fonction des saisons et de la fréquentation touristique. Le prestataire est chargé de surveiller le taux de remplissage des conteneurs et de les vider avant qu'ils ne débordent, il doit anticiper.



Les bouteilles en verre blanc et coloré

Les pots en verre

Les bocaux

1-2 Le traitement

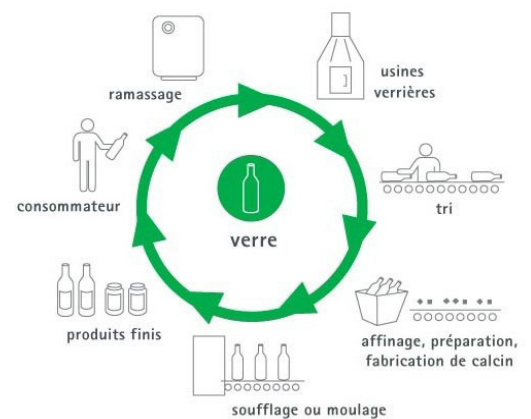
Une fois collecté, le verre est expédié en verreries pour être recyclé.

Son recyclage nécessite un tri rigoureux, en effet, certains éléments indésirables peuvent compromettre la qualité du verre recyclé :

- Les infusibles (porcelaine, faïence, béton, cailloux ...), génèrent des « infondus » ou des grains qui provoquent un défaut d'aspect et fragilisent le verre recyclé.
- Les métaux (capsules, couvercles ...) peuvent avoir des conséquences néfastes sur le four verrier. Ils peuvent occasionner des colorations indésirables ou des inclusions entraînant la non commercialisation des nouveaux contenants.

Avant d'atteindre le four, le verre va donc subir différentes manipulations pour être débarrassé de ses impuretés :

- Une table de tri permet tout d'abord d'ôter les déchets volumineux.
- Le verre est ensuite criblé puis broyé.
- Il passe ensuite sous un aimant et à travers un courant de Foucault pour être débarrassé des métaux (ferreux et non ferreux) qu'il contient.
- Une hotte d'aspiration évacue les polluants légers (papiers, plastiques ...)
- Les infusibles sont extraits par tri optique.
- Un dernier contrôle de la qualité est effectué avant la fabrication du calcin (=poudre de verre).
- Ce calcin peut désormais être fondu pour fabriquer de nouvelles bouteilles.



Le cycle du Verre



Le verre est recyclable à 100 % et à l'infini.



Les bénéfices du recyclage du verre sont multiples

Economie de matière première:

Une tonne de verre recyclé permet d'économiser 0,66 tonne de sable et 0,10 tonne de calcaire.

Réduction de la quantité d'ordures ménagères:

Le recyclage permet de donner une seconde vie au verre.

Economie d'énergie :

Chaque tonne de verre traité et broyé (calcin) permet une économie totale d'énergie de 100 kg de fuel et permet d'économiser 1,46 Méga watt par heure d'énergie.

Economie d'eau:

Une tonne de verre recyclé permet d'économiser 1,17 m³ d'eau.

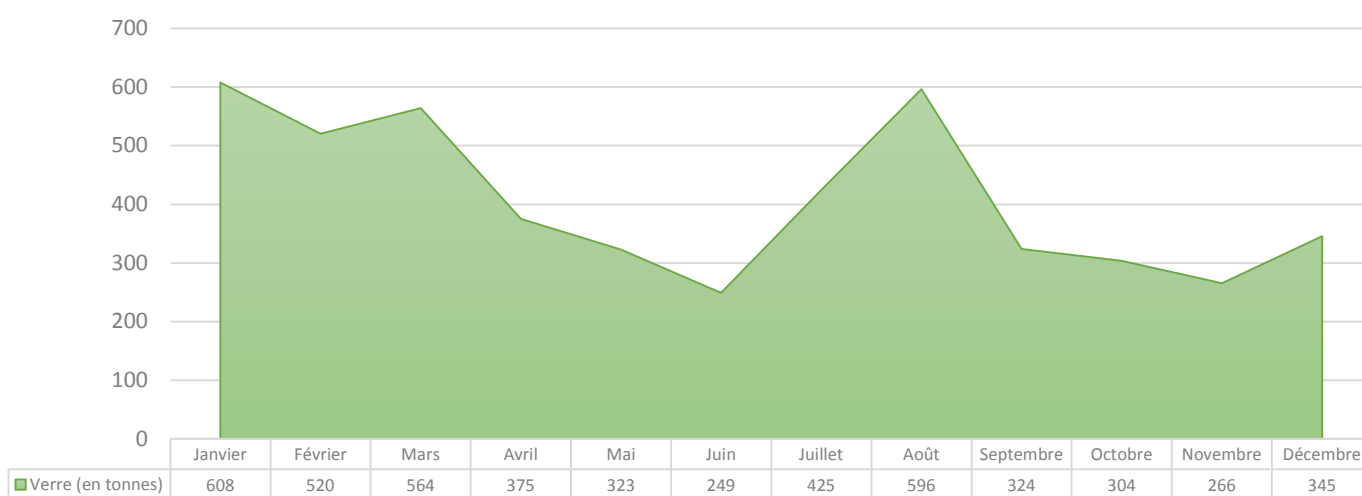
Limitier l'impact sur l'effet de serre:

L'utilisation de calcin dans le four permet également de diminuer les émissions de dioxyde de carbone (CO₂).



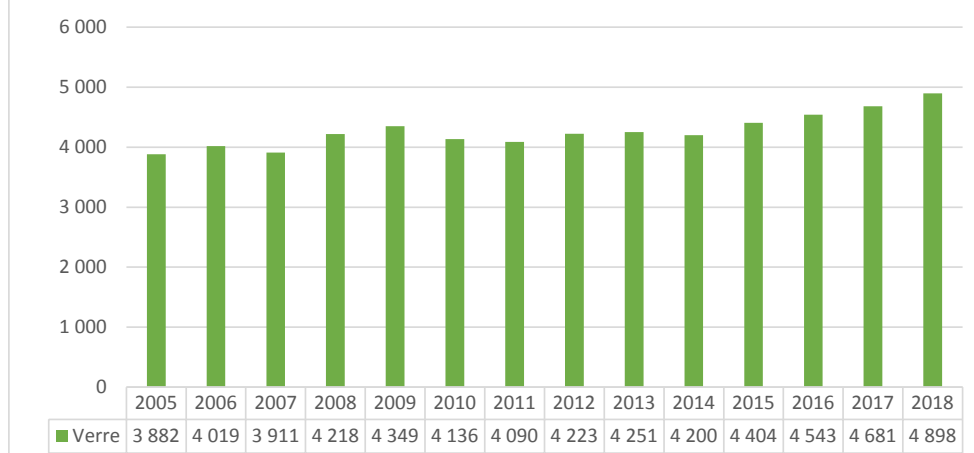
1-3 Les résultats

VERRE COLLECTE EN 2018 (en tonnes)



La courbe des tonnages de verre de 2018, suit le même profil que celle des années précédentes. On remarque une nette augmentation des tonnages en périodes touristiques été et hiver. Le verre est donc trié par les vacanciers et les professionnels du tourisme.

EVOLUTIONS DES TONNAGES DE VERRE 2005 - 2018



En 2018, le tonnage de verre représente 15% des déchets ménagers collectés, ce taux varie de 14% à 16,6% en fonction des Collectivités. 80% du Verre est bien trié.

Environ 1 200 tonnes de Verre sont encore déposées avec les Ordures Ménagères soit une bouteille sur 5. Il reste encore une marge de progression sur le tri du Verre.

2

LES RECYCLABLES

2-1 La collecte



La mise en place de la collecte sélective des Recyclables sur le territoire du SITOM a débuté en 2001. Le SITOM, ne détenant pas la compétence collecte, n'est pas intervenu

dans le choix des conteneurs. Ce dernier a été laissé libre à chaque commune.

C'est pourquoi, il existe une grande disparité de types de conteneurs sur tout le territoire du SITOM : bacs roulants (en plein air, dans des mazots ou des abris), colonnes aériennes en bois, colonnes aériennes en plastique de marques différentes, conteneurs semi-enterrés type Moloks, conteneurs semi-enterrés type Villiger ...

La majorité des communes du SITOM a dû surdimensionner ses équipements ou augmenter sa fréquence de collecte pour faire face à l'apport touristique.

Ces conteneurs dotés d'une signalétique de couleur jaune sont destinés à recevoir en vrac :



Bouteilles et flacons en plastique

Emballages métalliques et papier aluminium

Tous les papiers

Cartonnettes

Briques alimentaires

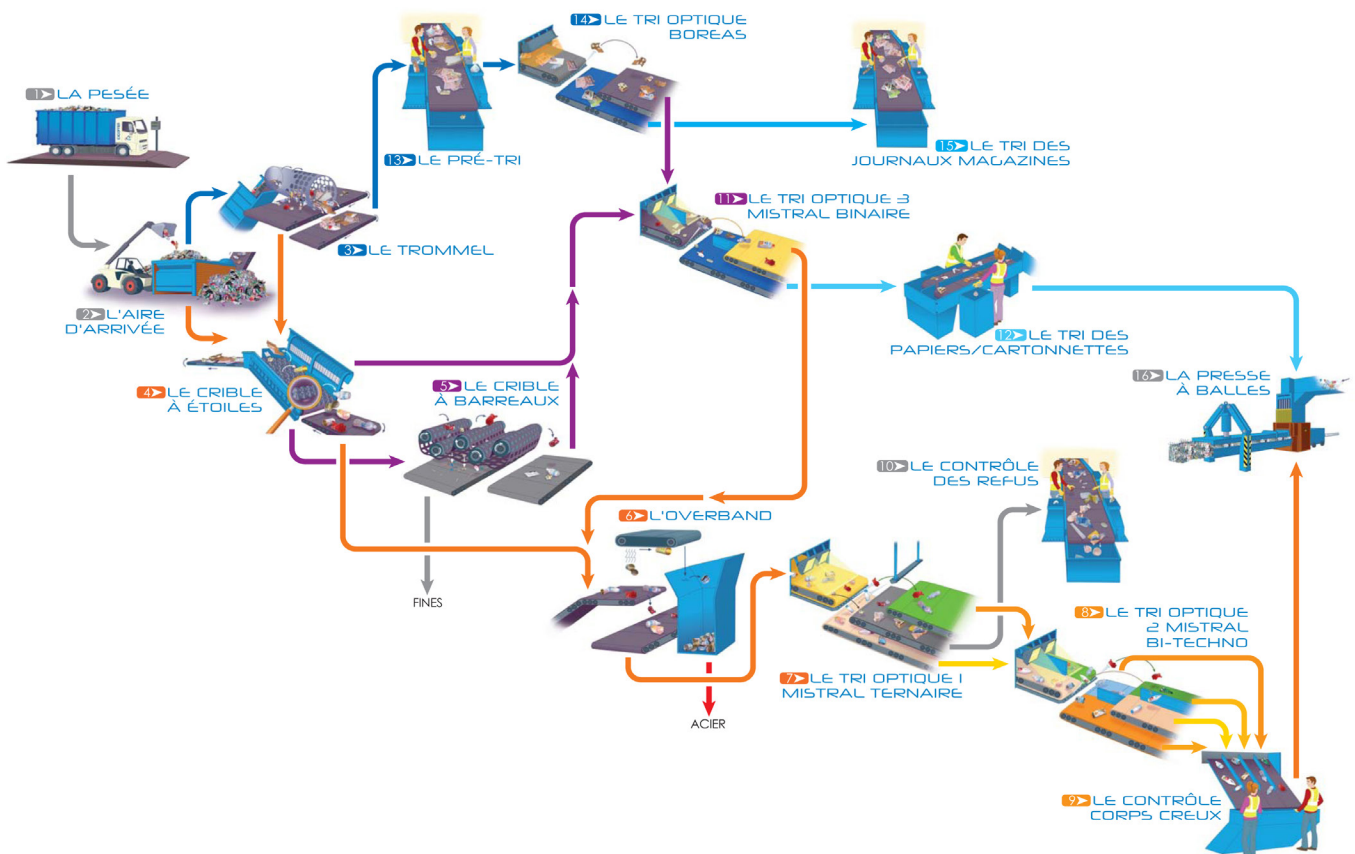


2-2 La collecte, le transfert et le traitement

Les Collectivités adhérentes au SITOM assurent la collecte des Recyclables et leur vidage au quai de transfert du SITOM à Passy (sur le site de l'usine d'incinération).

Ainsi, au quai de transfert, les Recyclables sont compactés pour réduire le volume à transporter jusqu'au centre de tri Excoffier de Villy-le-Pelloux (à proximité d'Annecy, à environ 70 km de Passy). Il permet de diviser par 5 au minimum, le nombre de camions destinés à leur acheminement.

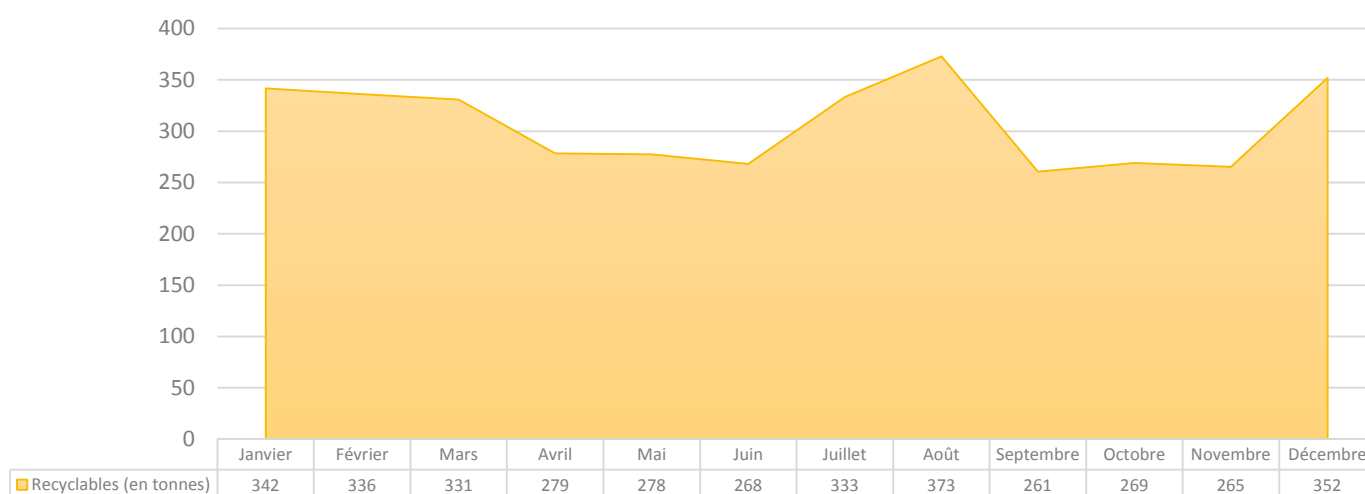
Au centre de tri, les Recyclables sont séparés par matière, mis en balles et rejoignent ensuite les sites de recyclage.



Procédé de tri du centre de tri EXCOFFIER à Villy-le-Pelloux

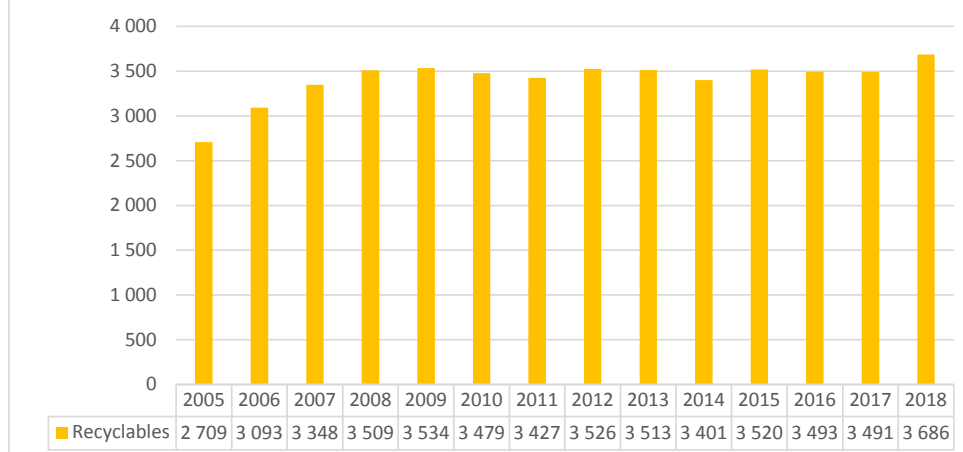
2-3 Les résultats

RECYCLABLES COLLECTES EN 2018 (en tonnes)



La courbe des tonnages de Recyclables de 2018, suit le même profil que celle des années précédentes. On remarque une augmentation de tonnages en période touristique été. En revanche les vacanciers et les professionnels du tourisme participent peu au tri des Recyclables pendant la période touristique hivernale.

EVOLUTION DES TONNAGES DES RECYCLABLE 2005 - 2018



En 2018, le tonnage de Recyclables représente 11,3% des déchets ménagers collectés, ce taux varie de 9,2% à 12,4% en fonction des Collectivités.

50% du Papier, 64% des bouteilles et flacons plastiques, 75% des briques alimentaires, 80% des emballages en acier sont encore déposés avec les Ordures Ménagères. Cela représente environ 4 250 tonnes qui pourraient être recyclées en plus.

2-4 Les erreurs de tri

Sur les Recyclables collectés, le taux d'erreurs de tri s'est élevé à 18,6% en 2018 (19,4% en 2017).

Il s'agit des déchets indésirables déposés par les usagers dans les conteneurs destinés aux Recyclables. Ces indésirables ont donc été collectés avec les Recyclables, compactés, acheminés jusqu'au centre de tri, triés et ramenés sur le site de Passy pour y être incinérés.

Les refus les plus fréquents sont toujours les bouteilles en verre, les bouteilles en plastiques avec des restes de liquide, textiles, les sacs d'ordures ménagères et les plastiques non recyclables (barquettes, films, pots,...) ainsi que les gros objets (cagettes, jouets, câbles, vaisselle ...).

Impact financier : le surcoût lié à ce parcours inutile est de 62,50 Euros TTC/tonne. En 2018, les erreurs de tri représentent 679 Tonnes, soit un surcoût total de 42 500 Euros TTC.

Impact environnemental : 38 semis ont été nécessaires pour transporter ces refus (allers / retours) soit 5 265 kms de trajets inutiles.



Exemples d'erreurs de tri dans les Recyclables

2-5 Les tonnages recyclés en 2018 par matière

Matière	Quantités en 2018 (en T)	Quantités en 2017 (en T)	Evolution 2018 / 2017 (%)	Lieux de Recyclage (département ou pays)	Produits recyclés
Journaux Magazines Revue	1 154	1 204	-4%	- NORSKE SKOG (88)	Papier, journaux, magazines
Cartonnettes	726	861	-16%	- SAICA ELBURGO (Espagne) - EMIN LEYDIER (26)	Cartons, papier kraft, sacs en papier, ...
Gros de magasin (papier de qualité)	495	261	90%	- SAICA (Espagne) - DS SMITH (Allemagne)	Papier toilette, essuie-tout, ...
Briques alimentaires	60	53	13%	- LUCART SAS (88) - LUCART SPA (Italie)	Papier cadeau, papier kraft, papier de soie, ...
Aluminium	12	11	8%	- AFFIMET (60)	Pièces automobiles, mobilier, ...
Acier	110	104	5%	- WINOA (38)	Outils, chariots de supermarché, casseroles, ...
Plastique PET Clair	135	104	30%	- DENTIS (Italie) - FREUDENBERG POLITEX (Italie) - France Plastique Recyclage (78) - ALIPLAST (Italie)	Polaire, rembourrage de couettes, oreillers, vestes, peluches, ...
Plastique PET Foncé	67	61	10%	- DENTIS (Italie) - VALPLASTIC (26) - FROMM PLASTICS (Allemagne)	Tapis, moquettes de voitures, textiles, ...
Plastique PEHD	71	83	-15%	- FOREVER PLAST (Italie) - MPB France (71)	Tubes, tuyaux, arrosoirs, conteneurs, bancs publics, ...
Total	2 829	2 733	4%		



Balles de matières

3

LES ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES

3-1 La collecte



ORDURES MÉNAGÈRES
En sac fermé.

Merci !

Les ordures ménagères sont à déposer dans les conteneurs à signalétique grise. Chaque commune du SITOM possède son propre système. Le dispositif majoritaire

reste le point de regroupement, cependant sur quelques communes, une petite partie de collecte en porte à porte pour les hyper-centres a été conservée. Les ordures ménagères sont collectées soit par des prestataires, soit en régie par les Collectivité et sont transportées jusqu'à l'usine d'incinération de Passy (UIOM).

La compétence du SITOM débute à l'entrée du site de l'incinérateur où les camions sont pesés sur le pont bascule. Ces derniers déversent ensuite leur contenu dans la fosse à déchets, dont le volume total est de 4 000 m³.



Couches

Déchets
plastiques
hors bouteilles
et flacons

La vaisselle même
non cassée

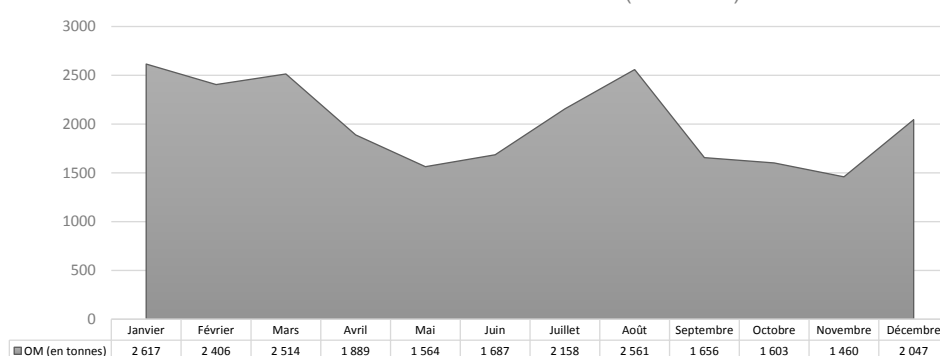
Déchets
non dangereux
et non inertes
< à 50 l et < à 1 m

3-2 Les résultats

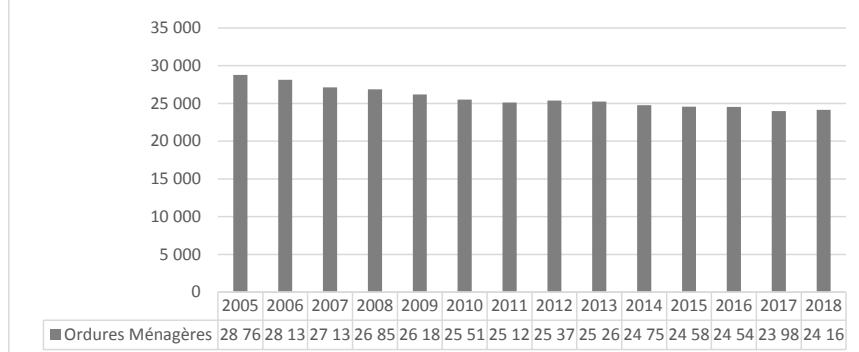
Le gisement des Ordures Ménagères provenant du SITOM:

Les tonnages d'ordures ménagères augmentent d'environ 1 000 tonnes par mois pendant les périodes touristiques. Cela représente un tonnage d'environ 5 000 tonnes sur l'année lié à l'activité touristique (21% du tonnage global).

ORDURES MENAGERES COLLECTEES EN 2018 (en tonnes)



EVOLUTION DES TONNAGES DES ORDURES MENAGERES
2005 - 2018

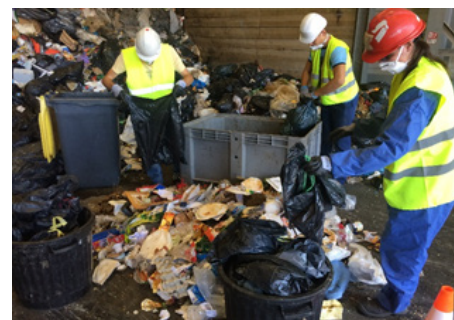


Entre 2010 et 2018, le tonnage a diminué de 5,3%.

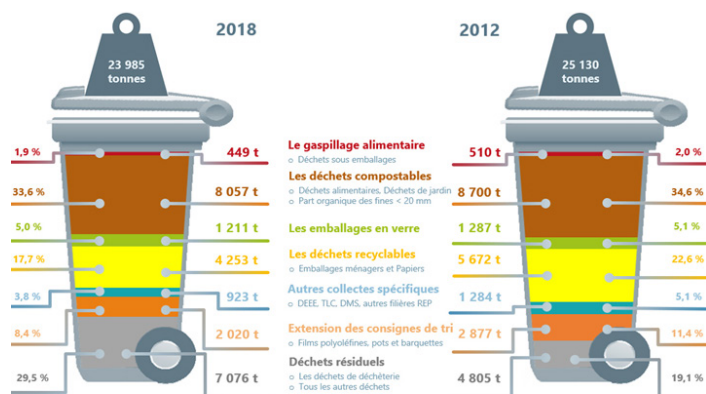
La fréquentation touristique plus ou moins élevée influence ces tonnages et masque les efforts de réduction.

3-3 Composition des Ordures Ménagères

Après un diagnostic et un état des lieux en 2012, le SITOM a renouvelé une campagne de caractérisation en 2018 permettant de dresser une nouvelle photographie du contenu des ordures ménagères.



Les Graphiques ci-dessous détaillent la composition estimée et moyenne des Ordures Ménagères en 2018 et en 2012.



Par rapport à 2012, une amélioration globale est notée:

- La quantité d'ordures ménagères a baissé de 4,5% (1145 tonnes en moins)
- La quantité de déchets Recyclables et de textiles a diminué dans les ordures ménagères. Une baisse de la quantité des déchets organiques est également constatée grâce notamment aux actions d'accompagnement au compostage.

Cependant, on constate que seule la moitié du papier et des cartonnettes est mise dans le bon conteneur des Recyclables et 1 bouteille de verre sur 5 est encore mise dans le conteneur des Ordures Ménagères.

Par rapport aux performances des autres collectivités françaises, celles du SITOM sont:

- meilleurs pour le Verre
- équivalentes pour le papiers et les cartonnettes
- inférieures pour les Bouteilles Plastiques, emballages acier et aluminium et briques alimentaires.

4

TONNAGES TRAITÉS: INDICATEURS 2018

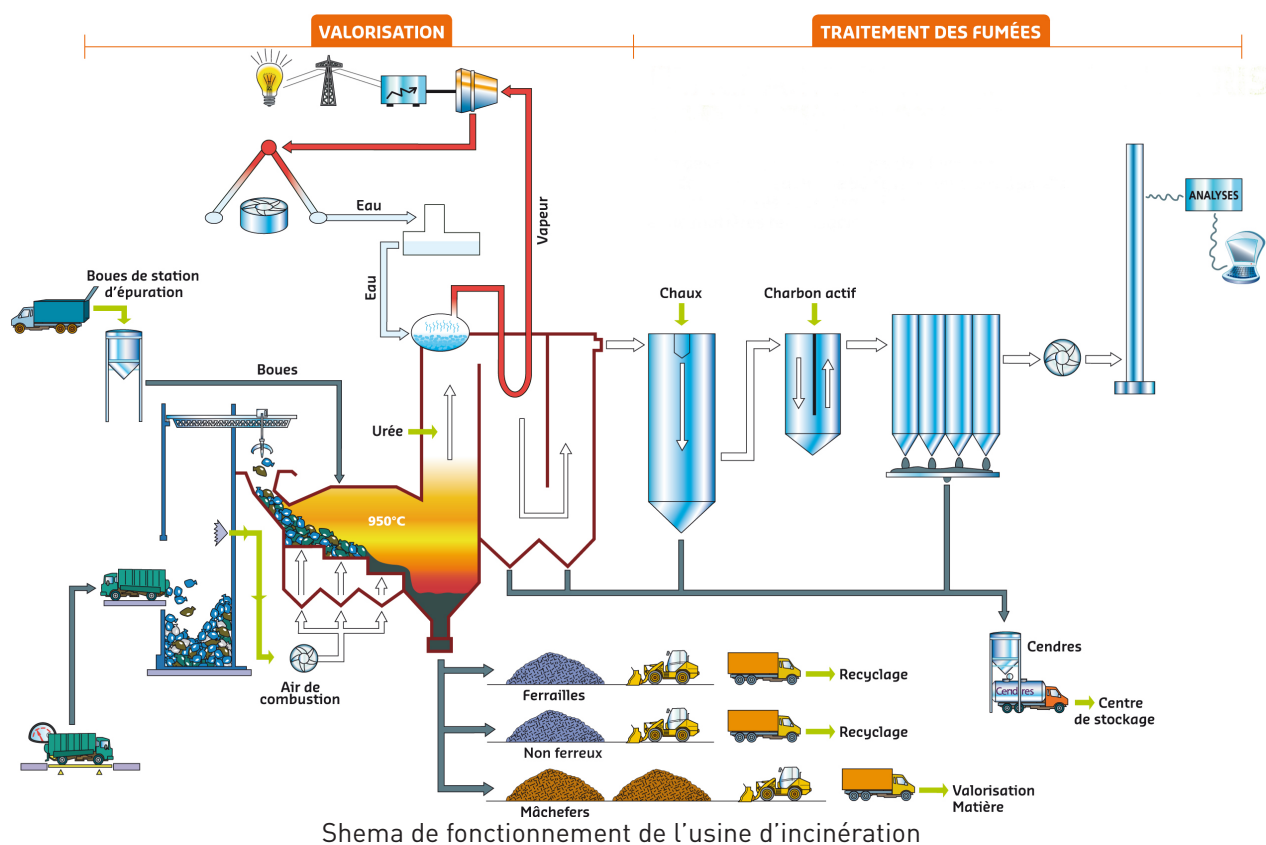
	CA Arlysère 2018	CC VCMB 2018	CCPMB 2018	SITOM 2018	SITOM 2017	Evolution 2018/2017
Verre	300	1 752	2 845	4 898	4 681	5%
Recyclables recyclés	182	741	1 906	2 829	2 742	3%
Refus de tri	20	216	443	679	659	3%
OMR	1 350	7 835	14 976	24 161	23 986	1%
TOTAL	1 853	10 544	20 169	32 567	32 068	2%
Evolution 2018/2017	2,4%	0,4%	2,1%	1,6%		
Taux de valorisation matière 2018	26,1%	23,6%	23,6%	23,7%	23,1%	
Taux de valorisation énergétique 2018	73,9%	76,4%	76,4%	76,3%	76,9%	

5

L'USINE D'INCINÉRATION DE PASSY

5-1 Le procédé

Des boues de station d'épuration pâteuses sont incinérées conjointement avec les déchets solides. L'incinération des déchets à plus de 850°C produit de l'énergie. Celle-ci est utilisée pour chauffer un circuit fermé d'eau. L'eau va ainsi être transformée en vapeur surchauffée à 350 °C et 40 bars. Cette vapeur est utilisée pour faire tourner une turbine qui produit de l'électricité grâce à un alternateur. L'usine fonctionne en autonomie au niveau électrique. Elle revend une partie de l'électricité produite au réseau EDF.



Les fumées produites par l'incinération des déchets sont traitées en 4 phases avant d'être rejetées dans l'atmosphère:

1. Injection d'urée liquide pour le traitement des Oxydes d'Azote.
2. Atomisation et injection de chaux sèche pour capter les polluants gazeux acides.
3. Injection de coke de lignite activé pour le piégeage des dioxines, furanes, et métaux lourds.
4. Dépoussiérage sur filtres à manches pour l'abattement des teneurs en polluants particulaires.

5-2 Les déchets incinérés

Le tonnage annuel qu'est autorisée à traiter l'usine d'incinération est de 60 000 tonnes de déchets ménagers (OM) et assimilés (Déchets des Activités Economiques D.A.E..) et boues de stations d'épuration. En 2018, 56 693 tonnes ont été incinérées.

Apports via le SITOM : OM des collectivités adhérentes, boues et autres résidus des stations d'épuration présentes sur le territoire du SITOM (STEP des HOUCHES, de PASSY, de SALLANCHES, de MEGEVE et du SIEPAM), déchets incinérables collectés dans les déchèteries et les encombrants après broyage, déchets apportés dans le cadre des conventions « interdépannage » signées avec les autres Syndicats de traitement de Haute-Savoie (SIDEFAGE, SILA, SIVOM de la Région de Cluses et STOC Thonon).

L'usine incinère également des déchets d'activités économiques (D.A.E) des artisans et entreprises apportés par les opérateurs locaux, via le Délégué, SET Mont-Blanc.

En 2018, 58 233 tonnes de déchets ont été réceptionnés. Ils proviennent à 80,5% du périmètre concerné par le PPA de la Vallée de l'Arve et 99,7% de Haute-Savoie. 523 tonnes ont été évacuées lors d'une panne d'usine en août 2018.

	Origines	Tonnes 2018	Répartition 2018
Territoire du SITOM	Ordures ménagères (OM)	24 322	67%
	Boues et autres résidus de Stations d'Épuration (STEP)	5 073	
	Incinérables de déchetteries	3 301	
	Encombrants de déchèterie broyés	1 900	
	Refus de tri	675	
	Déchets de Balayage	280	
	Déchets d'Activités Economiques (DAE)	3 471	
	Sous-total SITOM	39 023	
Reste du territoire PPA	SIDEFAGE (Saint-Pierre en F)	284	13,5%
	SIVOM Région de Cluses (interdépannage Usine de Marignier)	1 980	
	Déchets d'Activités Economiques (DAE)	5 572	
	Sous-total PPA	7 836	
Autres communes de Haute-Savoie	STOC (interdépannage Usine de Thonon)	2 274	19,2%
	SIVOM du Haut Chablais	748	
	SILA (interdépannage Usine de Seynod)	3 384	
	CC des Colines du Léman	483	
	Déchets d'Activités Economiques (DAE) ou Résidus STEP	4 302	
	Sous-total 74 hors SITOM	11 190	
Haute-Savoie	Sous-total 74 avec SITOM	58 048	99,7%
Savoie	Déchets d'Activités Economiques (DAE) ou Résidus STEP	131	0,2%
	Sous-total 73	131	
Autres départements de la Région AuRA (01)	Déchets d'Activités Economiques (DAE) ou Résidus STEP	54	0,1%
	Sous-total Autres départements de la Région AuRA	54	
TOTAL réceptionné		58 233	100,0%
TOTAL évacué vers UIOM de Bellegarde		523	
TOTAL Incinéré		56 693	

5-3 Les sous-produits d'incinération

Les sous-produits d'incinération sont :

- Les mâchefers, dont la maturation est réalisée sur le site, valorisés en technique routière si leurs caractéristiques physico-chimiques sont conformes aux exigences réglementaires (circulaire ministérielle du 9 mai 1994 et 18 novembre 2011).

- Mâchefers produits: 11 906 tonnes
- Mâchefers valorisés: 6 817 tonnes
- Ferrailles évacuées: 965 tonnes
- Non ferreux évacués: 145 tonnes
- REFIOM évacués: 2 374 tonnes

- Les métaux non ferreux (Alu, cuivre, etc...) extraits des mâchefers par courant de Foucault pour être recyclés.
- Les ferrailles, valorisées en fonderie pour fabriquer des aciers de deuxième fonte.
- Les REFIOM (Résidus d'Épuration des Fumées d'Incinération des Ordures Ménagères) ensachés en big-bags pour être stockés en centre de stockage pour déchets dangereux à Drambon (21).



Mâchefers



Métaux non ferreux



Métaux ferreux



REFIOM

5-4 La performance énergétique

En 2016, le groupe turbo-alternateur (GTA) a été remplacé par un GTA permettant une production électrique plus élevée, le raccordement éventuel d'un réseau de chauffage urbain, un prix de rachat fixe de l'électricité par EDF sur une durée de 15 ans et une TGAP (Taxe Générale sur les Activités Polluantes) réduite au maximum grâce à une performance de valorisation énergétique élevée de plus de 65%.

- 26 129 MWh d'électricité produite soit l'équivalent de la consommation annuelle de 35 000 foyers éclairés.
- 62,8% de performance énergétique

La performance énergétique est de 62,8% en 2018. Ce taux étant supérieur à 60%, l'usine est donc classée R1= unité de valorisation.

5-5 Le déroulement de l'exploitation en 2018

Convention d'exploitation de l'usine d'incinération

Depuis mars 2012, la SET Mont-Blanc exploite l'usine d'incinération de Passy dans le cadre d'une Délégation de Service Public (DSP). Le Délégué a la charge et la responsabilité complètes de l'exploitation des installations et assume les risques techniques et financiers. Il doit assurer et financer les travaux imposés dans la convention de DSP. En contrepartie, le SITOM paye une contribution forfaitaire et proportionnelle pour les tonnes de déchets apportées.

Une Commission Consultative des Services Publics Locaux a été créée pour le suivi de la DSP et le SITOM est assisté par le bureau d'études Envinergie pour le contrôle de l'exploitation.

Un avenant n°6 à la convention de DSP a été passé en décembre 2018 pour définir les conditions dans lesquelles le délégataire contribue à la mise en œuvre et à l'exploitation du nouveau réseau de chaleur alimentant les nouveaux bureaux du SITOM, rectifier le tableau GER et définir les conditions et modalités de prise en charge financière des essais de traitement des fumées au bicarbonate de sodium.

Arrêtés préfectoraux

En janvier 2018, l'arrêté préfectoral n°PAIC-2018-0010, a prescrit au délégataire de transmettre une étude d'optimisation du traitement des fumées de l'UVE de Passy visant la réduction :

- des rejets en oxydes d'azote (NOx) et d'oxydes de soufre (SOx) en dessous des limites de concentrations et de flux actuellement fixées par l'Arrêté Préfectoral du 23 octobre 2017.
- de la durée annuelle d'apparition du panache

Le rapport a été remis à la Préfecture et des essais complémentaires ont été réalisés en septembre avec du bicarbonate de sodium.

Fonctionnement 2018

L'usine a fonctionné 7599 en 2018 (7612 heures en 2017).

L'usine d'incinération a connu les principaux incidents suivants sur l'année 2018 :

- mars : surchauffeur final obstrué
- aout : défaut de vibration sur le ventilateur d'exhaure, défaut sur le moteur de la pompe alimentaire , voûte du four en partie tombée
- octobre : fuite chaudière sur zone externe
- novembre : défaut sur ventilateur d'air primaire
- décembre : défaut sur pompe alimentaire

Les arrêts techniques programmés pour l'entretien de l'installation et les travaux neufs ont eu lieu :

- du 14 au 22 mai pour l'arrêt de printemps
- du 30 septembre au 17 octobre pour l'arrêt d'automne

Les principaux travaux listés ci-dessous ont été réalisés en 2018 :

- Finalisation des travaux de mise en place d'un second pont-bascule
- Remplacement préventif du surchauffeur final de la chaudière
- Protection incendie du broyeur « encombrants »
- Réfection du réfractaire du four
- Remplacement des grilles de combustion du four avec une nouvelle technologie de barreaux

Il a été procédé à la mise en balles d'environ 700 balles de déchets en octobre 2018. Les balles ont été stockées sur site et incinérées dans les 2 mois qui ont suivi. Cette opération a évité des transports en décharge hors département.

5-6 Impact dans l'environnement

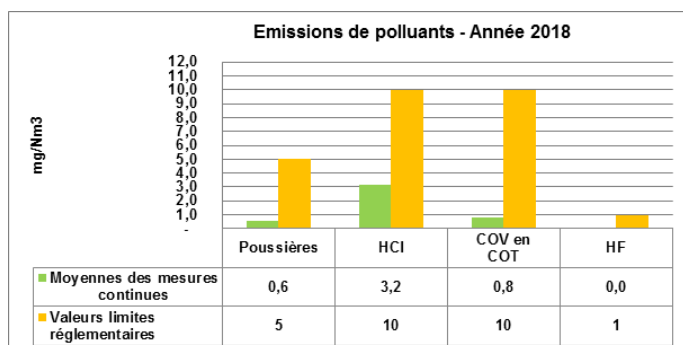
Résultats des analyses des fumées

En tant qu'installation classée pour la protection de l'environnement (ICPE), l'usine de valorisation énergétique par incinération de Passy est soumise à une étroite surveillance par la DREAL.

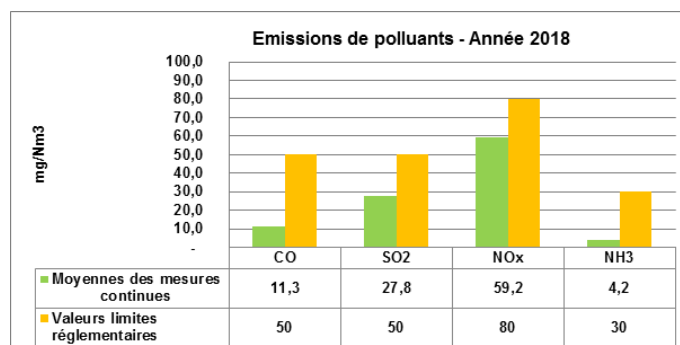
L'exploitant envoie un rapport tous les mois à la DREAL avec le détail du fonctionnement de l'usine et l'ensemble des résultats d'analyses. Ces rapports sont consultables au SITOM et en mairie de Passy.

L'arrêté préfectoral d'exploitation de l'usine d'incinération impose des limites au niveau des polluants rejetés dans les fumées. Des analyses sont réalisées en continu et certaines en semi-continu (Dioxine Furanes et PCB DL) et d'autres sont effectuées 2 fois par an.

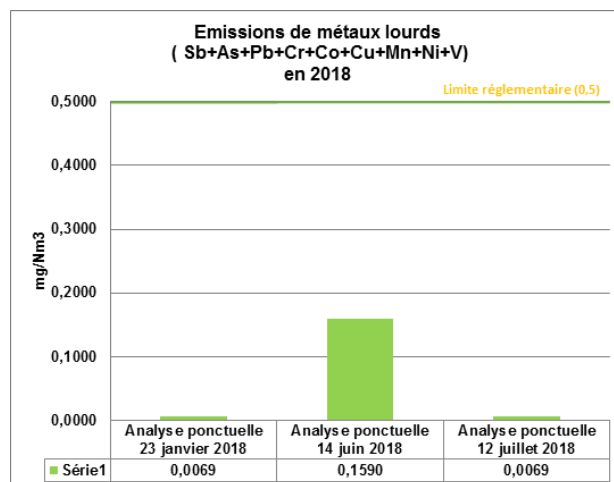
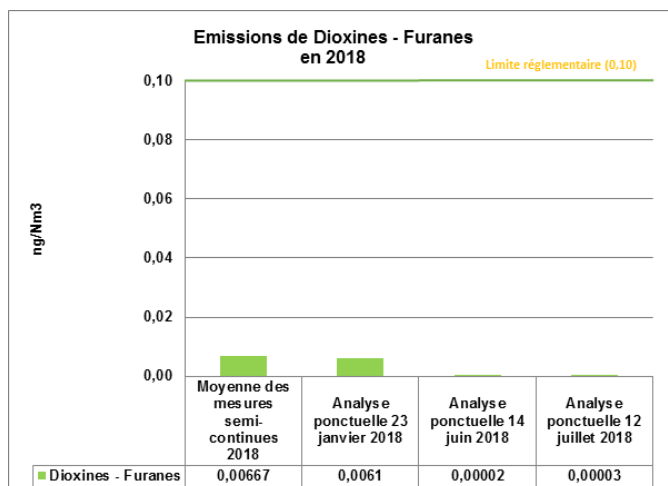
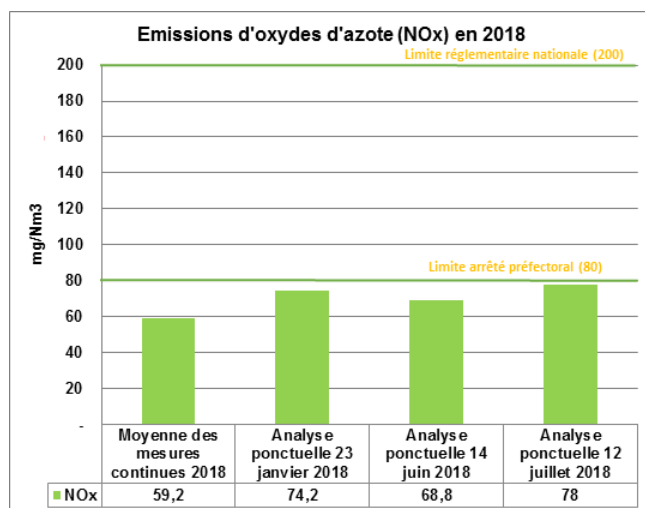
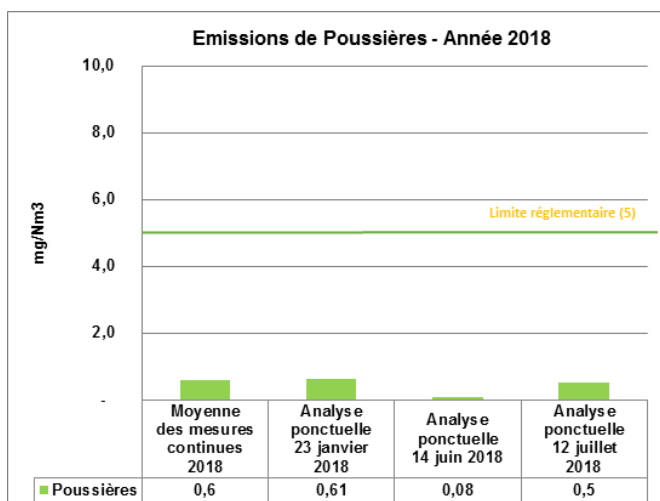
Les principaux résultats pour l'année 2018 sont présentés dans les graphiques ci-dessous :



HCl : Chlorure d'hydrogène
COV : Carbone Organique Volatil exprimé en Carbone Organique Total
HF : Fluorure d'hydrogène



CO : Monoxyde de Carbone
SO2 : Dioxyde de soufre
NOx : Oxyde d'azote
NH3 : Ammoniac



Emmissions en Kg/an	Formule	Quantités 2018 UIOM Passy (kg/an)	Quantités 2015 CCPMB (kg/an)*	Part UIOM / CCPMB en %
Oxydes d'azote	NOx	16 934	496 031	3,41%
Dioxyde de soufre	SO2	7 899	89 717	8,80%
Monoxyde de carbone	CO	3 179	2 887 498	0,11%
Ammoniac	NH3	1 152	120 262	0,96%
Acide chlorhydrique	HCl	927	Non évalué	Non évalué
Composés organiques volatils (en composé organique total)	COV en COT	234	520 083	0,04%
Poussières	PM	181	238 818	0,08%
Fluorure d'hydrogène	HF	8	Non évalué	Non évalué

* Source ATMO AuRa : émissions sur le territoire de la CCPMB en 2015.

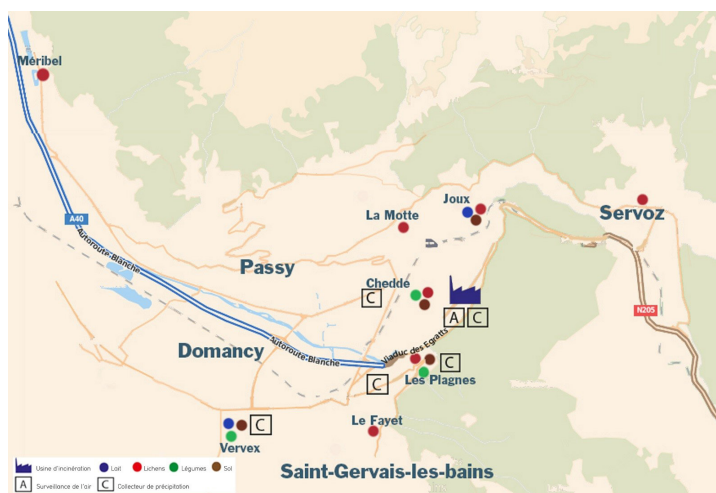
Surveillance de l'impact sur l'environnement

Conformément à l'arrêté préfectoral d'exploitation de l'usine, l'exploitant doit mener annuellement un programme de surveillance par la réalisation de prélèvements à proximité de l'usine et sur un site de référence « témoin » éloigné de l'usine.

Les prélèvements sont réalisés au niveau :

- des sols (tous les 3 ans)
- des végétaux (thym et chou)
- du lait
- des lichens
- des retombées atmosphériques

Les concentrations de dioxines-furannes, de PCB-DL et de 13 métaux lourds (As, Cd, Co, Cr, Cu, Hg, Mn, Ni, Pb, Sb, Tl, V, Zn) sont recherchées dans chaque prélèvement.



Les résultats des analyses 2018 seront présentés à la Commission de Suivi de Site (CSS) de 2019 présidée par le Sous-préfet en présence des représentants des services de l'Etat, des communes de Passy, Saint-Gervais et Servoz et des associations de riverains et environnementale.

Les résultats ne démontrent pas d'impact lié à l'usine d'incinération sur l'environnement. Sur l'ensemble des sites de prélèvements :

- Les teneurs en dioxines-furannes et PCB-DL sont conformes aux teneurs attendues en absence de sources d'émissions dans l'environnement proche.
- Les seuils réglementaires ne sont pas dépassés pour le thym, le chou et le lait. Les teneurs mesurées sont toutes conformes aux valeurs habituelles.

Ces résultats sont confirmés par Atmo dans le cadre du réseau de surveillance régional des dioxines et métaux lourds auquel le SITOM participe depuis 2015.

Impact olfactif

Le SITOM, en collaboration avec le bureau d'études Odournet, a mis en place un « jury de nez » fin 2015.

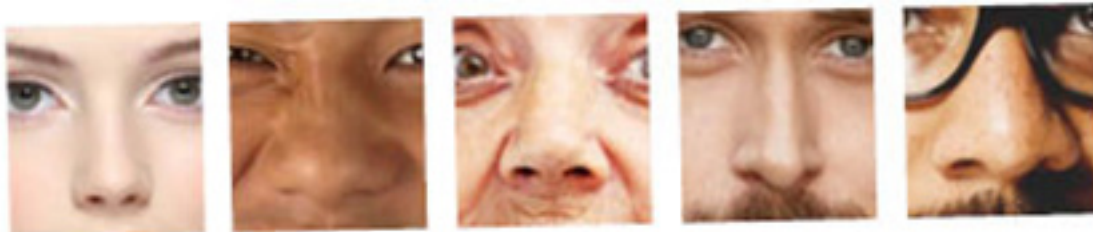
Des riverains volontaires, hommes et femmes, résidant ou travaillant dans un rayon maximum de deux kilomètres autour de l'usine d'incinération de Passy, sont chargés de signaler au SITOM les différentes odeurs présentes autour du site.

- 18 personnes formées à la reconnaissance des odeurs
- 67 signalements effectués dont 21 concernaient l'usine

Mi-2018, le jury de nez a été relancé avec de nouveaux participants. Le nombre de signalements a donc fortement augmenté.

Du 14 Juin au 29 Août, plus des trois quart des signalements sont de nature «Autres» et ne sont pas liés à l'activité de l'usine d'incinération. A partir de septembre, les signalements «Autres» ont fortement diminué. Cela peut être lié aux travaux réalisés par l'usine voisine SGL Carbon pour limiter les odeurs au niveau de leur activité.

Concernant les odeurs d'ordures ménagères liées à l'activité du site (15 signalements), des explications ont pu les justifier (caractérisation d'ordures ménagères, création de balles, arrêt de l'usine non programmée...). En ce qui concerne les autres odeurs de mâchefers, boues et déchets verts qui ont été signalées (6 signalements), aucun lien n'a pu être fait avec l'activité de l'usine d'incinération.



7

LA DÉCHÈTERIE DE PASSY

Le SITOM assure la gestion de la déchèterie de Passy pour le compte de la CCPMB et de la CCVCMB. Elle est ouverte aux particuliers, services techniques et professionnels des 10 communes de la CCPMB et de Servoz.

En 2017, la CCPMB a décidé de mettre en place le contrôle d'accès sur toutes les déchèteries de son territoire (badges pour les Particuliers et les Professionnels) et d'instaurer la facturation des apports «Professionnels», à compter de 2018.

Après une baisse de 11% en 2017 par rapport à 2016, le tonnage réceptionné a encore baissé de 22% en 2018, par rapport à 2017.

DECHETTERIE DE PASSY - ANNEE 2018

Catégories	Destination	Recyclage matière (tonnes)	Valorisation énergétique (tonnes)	Stockage en décharge (tonnes)	Traitements spécifiques (tonnes)	Année 2018	Evolution 2018/2017
Déchets Verts	Compostière de Savoie (74)	1 849				1 848	-19%
Bois	EGGER (88)	158				158	-19%
Ferrailles	Portigliati (74)	342				342	-6%
Pneumatiques	Filière GRANULATEX	65				65	35%
Papiers Cartons	Papeteries	164				164	0%
Huiles végétales	SERPOL	5				5	47%
Textiles	Tri Vallées (73)	7				7	11%
Piles / Batteries	Recyclage	3				3	131%
D3E	Filières OCAD3E	124				124	-6%
Encombrants Broyés	UIOM Passy (74)		848			848	-8%
Incinérables	UIOM Passy (74)		1 032			1 032	-8%
Huiles de vidange	VISCOLUBE SRL		7			7	-26%
Gravats	CET3 SAGRAVE (01)			1 305		1 305	-45%
Encombrants	CET2 Satolas (38)			337		336,5	-19%
DDS SET	SERPOL				18	18	-37%
DDS des particuliers	Filière EcoDDS (TRIALP)				11	11	100%
TOTAL 2018		2 717	1 887	1 642	29	6 275	-22%

8

LA DÉCHARGE DE LA FRASSE

La décharge d'ordures ménagères de Chedde-Passy, exploitée de 1974 à 1995, a été définitivement fermée en 1995. 320 000 tonnes y ont été entreposées. Des travaux d'aménagement ont été réalisés et les lixiviats (eaux ayant été en contact avec les déchets) font l'objet d'une collecte séparée. Compte tenu de leur charge polluante, ces eaux ne peuvent être rejetées dans le milieu naturel sans traitement préalable. Ces eaux sont collectées séparément des eaux pluviales et sont rejetées dans un réseau d'assainissement pour être traitées à la station d'épuration de Passy.

Des analyses sont effectuées sur les lixiviats de la décharge et sur les eaux souterraines, pour vérifier le respect des seuils de concentration des polluants.

En 2015, des travaux de remise en état de la décharge de la Frasse ont été réalisés pour remédier à la dégradation de sa couverture argileuse aux infiltrations d'eau de pluie dans les déchets.

Les travaux, d'un coût de 450 000 Euros, ont consisté en un nouveau profilage du massif de déchets, avec la pose d'une couverture étanche sur le sommet, et la mise en place de caniveaux en pied de talus pour évacuer les eaux pluviales de surface vers l'Arve.

Grace aux travaux, le débit de lixiviats a diminué de 44% en 2018 par rapport à 2014, malgré les fortes pluies de début d'année.



INDICATEURS FINANCIERS

1

LES DÉCHETS COMPOSTABLES

« Opération compostage domestique »

Dépenses directes	Année 2018	Année 2017	Evolution 2018/2017	Recettes directes	Année 2018	Année 2017	Evolution 2017/2017
Achat composteurs et bio-seaux	28 850	20 607	40%	Participations des acquéreurs de composteur	8 248	7 400	11%
Location véhicule - Autre matériel	4 113	1 735	137%				
Communication	138	1 467	-91%				
TOTAL	33 101	23 809	39%	TOTAL	8 248	7 400	11%

2

LE VERRE, LES RECYCLABLES ET LES DEEE

Dépenses directes « collecte selective »

	Année 2018	Année 2017	Evolution 2018/2017
Collecte du verre	205 707	186 434	10%
Transport et tri des emballages	525 407	506 032	4%
Entretien Caissons	8 928	-	
Achat écollectos	3 390	-	
Dépenses de communication / animations	50 966	86 759	-41%
Dépenses de personnel**	150 871	161 202	-6%
Reversements aides D3E hors Passy	52 033	55 060	-5%
Reversements aides EcoMobilier hors Passy	137 415	136 342	1%
Autres frais (véhicule, carburant, affranchissement, formation, portables, vêtements, ...)	8 487	8 479	0%
Amortissements *	57 118	42 629	34%
TOTAL	1 200 320	1 182 937	1%

*Subventions amorties déduites

**Remboursement dépenses de personnel déduit

Recettes directes « collecte selective »

	Année 2018	Année 2017	Evolution 2018/2017
Verre (OI Manufacturing)	116 287	107 244	8%
Gros de magasin : Papier Carton (Excoffier)	28 270	9 176	208%
Journaux - Magazines (Excoffier)	93 867	109 091	-14%
Cartonnettes (Excoffier)	70 348	86 476	-19%
Flacons plastiques PAPREC)	51 443	47 548	8%
Aluminium (Affirm et)	6 695	5 270	27%
Acier CS (Excoffier)	21 252	7 345	189%
Briques alimentaires (Lucart)	317	558	-43%
Sous-total rachat matières	388 479	372 709	4%
Aides ECOTLC	5 980	5 999	0%
Aides CITEO Emballages	783 551	883 697	-11%
Aides CITEO Papier*	75 000	61 467	22%
Aides OCAD3E hors déchetterie de Passy	52 278	57 029	-8%
Aides EcoMobilier hors déchetterie de Passy	134 757	117 115	15%
Sous-total Eco-organismes	1 051 567	1 125 306	-7%
TOTAL	1 440 046	1 498 015	-4%

3

L'USINE D'INCINÉRATION DE PASSY

Dépenses directes « usine d'incinération »

	Année 2018	Année 2017	Evolution 2018/2017
Contrat DSP SET MONT-BLANC	3 476 426	3 112 320	12%
Gros Entretien Renouvellement Bâtiments	-	-1 800	-100%
Jury de nez	8 200	8 700	-6%
Communication (film UIOM, accompagnement)	7 346	-	
Réseau Air Rhône-Alpes de surveillance Dioxines - Métaux lourds	23 891	20 600	16%
Frais financiers (intérêts des emprunts)	111 591	128 642	-13%
Amortissements *	778 803	646 072	21%
TOTAL	4 406 257	3 914 533	13%

* subventions amorties déduites

Recettes directes « usine d'incinération »

	Année 2018	Année 2017	Evolution 2018/2017
Prestations facturées aux « autres clients » (Privés, syndicats extérieurs, STEP, déchetteries) hors incinérables déchetterie de Passy avec TGAP	1 522 150	1 233 962	23%
Participation des CC aux charges d'exploitation et au remboursement du capital des emprunts avec TGAP	3 207 132	3 183 132	1%
TOTAL	4 729 282	4 417 094	7%

4

LA DÉCHÈTERIE DE PASSY

Dépenses directes « déchèterie de Passy »

	Année 2018	Année 2017	Evolution 2018/2017
Contrat SET MONT-BLANC	553 121	641 073	-14%
Dépense traitement des déchets incinérables y compris TGAP	95 340	103 469	-8%
TOTAL	648 461	744 542	-13%

Recettes directes « déchèterie de Passy »

	Année 2018	Année 2017	Evolution 2018/2017
Participation de la CC PMB et CC VCMB aux charges d'exploitation avec TGAP	617 805	724 298	-15%
Recettes OCAD3E	10 632	11 185	-5%
Recettes EcoMobilier	19 413	8 976	116%
Recettes DDS	812	-	
TOTAL	648 662	744 458	-13%

5

LA DÉCHARGE DE LA FRASSE

Dépenses directes « décharge de la frasse »

	Année 2018	Année 2017	Evolution 2018/2017
Eau et assainissement	24 984	24 737	-1 %
Electricité	574	601	-5 %
Location immobilières	1 164	1 162	0 %
Analyses lixiviats et eaux souterraines	1 714	1 804	-5%
Entretien terrain, clôtures	9 243	9 943	-7%
Remise en état	8 800	8 000	10%
Surveillance, entretien et télégestion pompes	7 810	9 721	-20%
TOTAL	54 288	55 969	-3 %

Recettes directes « décharge de la frasse »

	Année 2018	Année 2017	Evolution 2018/2017
Participation des CC	80 000	91 100	-12%
TOTAL	80 000	91 100	-12%

6

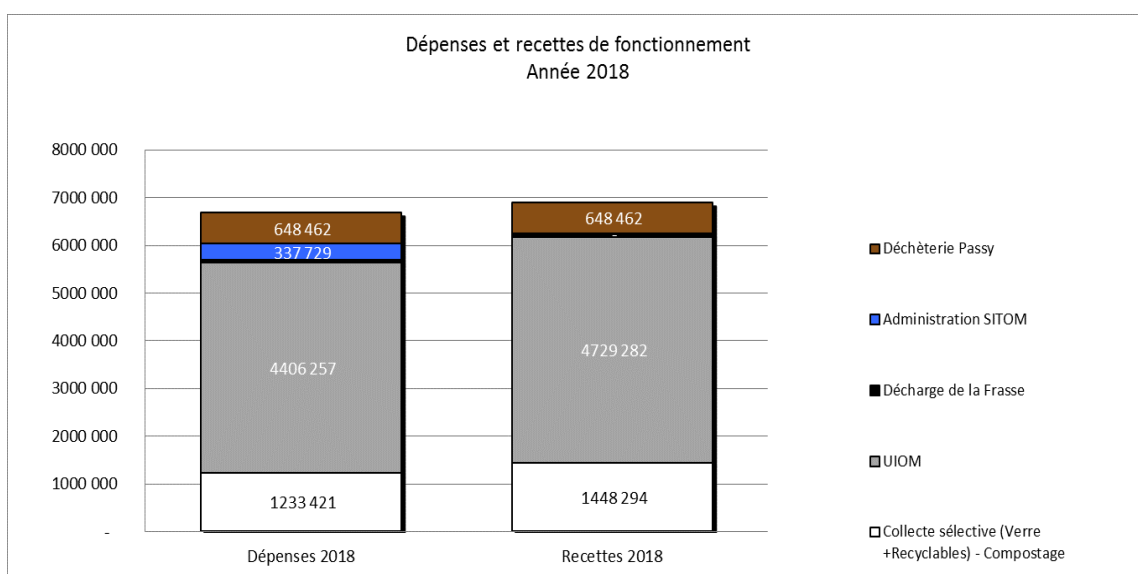
LES DÉPENSES TRANSVERSALES

	Année 2018	Année 2017	Evolution 2018/2017
Dépenses de personnel	119 162	117 907	1%
Indemnités élus	27 064	26 580	2%
Taxe foncière	31 910	32 324	-1%
Honoraires (AMO suivi DSP, maintenance informatique, assistances financière, juridique et en assurance, CSA3D)	26 853	24 302	11%
Etudes (Caractérisations, scénarii et optimisation TF UIOM, méthanisation)	57 453	44 900	28%
Nouveaux bureaux	525	4 100	-87%
Décharge des Egratz (étude, analyses, ...)	1 404	1 182	19%
Autres frais (assurances personnel et véhicules, nettoyage, tickets resto, abonnements, annonces marchés, petits équipements, téléphone, affranchissement, ...)	73 352	86 977	-16%
TOTAL	337 729	338 272	0%

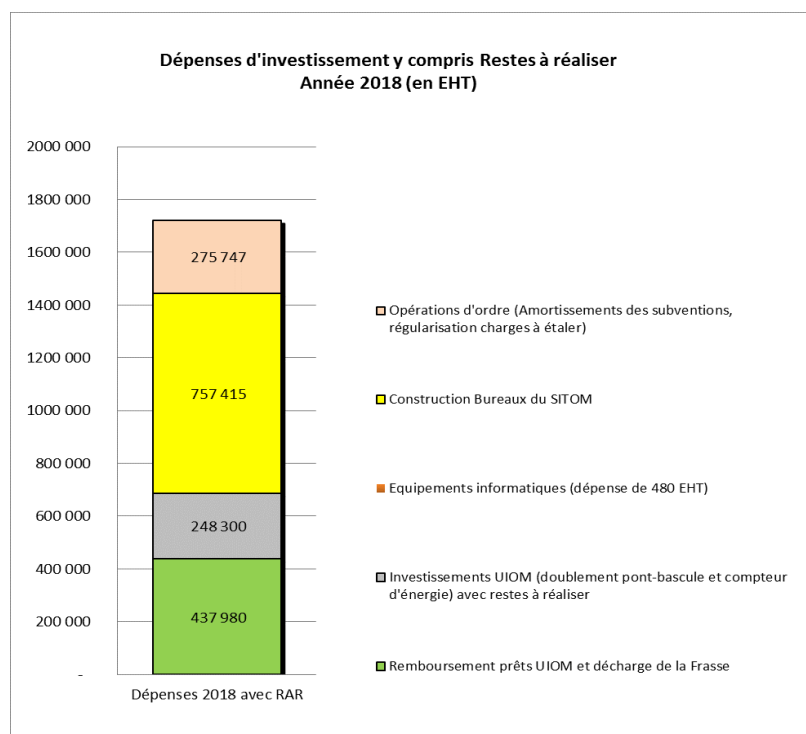
7

BILAN FINANCIER

Montant annuel global des dépenses et recettes de fonctionnement



Montant des dépenses d'investissement 2018



8

LE COÛT DES DIFFÉRENTS FLUX DE DÉCHETS

Traitement des déchets ménagers

Année 2017	Tonnages	Dépenses en EHT avec TGAP	Recettes EHT (vente matériaux, éco-organismes, recettes extérieurs)	Coût résultant 2018 EHT/tonne avec TGAP	Coût résultant 2017 EHT/tonne avec TGAP	Evolution 2018/2017
Coût moyen de l'incinération des OM (hors refus de tri)	24 161	4 406 257	1 522 150	119,37	111,76	7%
Coût moyen du remboursement du capital des emprunts pour l'UIOM	24 161	418 980	-	17,34	17,06	2%
Coût moyen de l'incinération des OM yc amortissement	24 161	4 825 237	1 522 150	136,71	128,82	6%
Coût du recyclable	8 406	1 200 320	1 440 046	-28,52	-38,99	-27%
Coûts transversaux SITOM (hors dépenses exceptionnelles)	32 567	337 729	-	10,37	10,55	-2%
Coût moyen de traitement des déchets ménagers yc amortissements	32 567	6 363 287	2 962 196	104,43	99,12	5%

Exploitation de la déchèterie de Passy

Année 2018	Tonnages	Dépenses en EHT avec TGAP	Recettes EHT (D3E, EcoMobilier)	Coût résultant 2018 EHT/ tonne avec TGAP	Coût résultant 2017 EHT/ tonne avec TGAP	Evolution 2018/2017
Coût d'exploitation	6 276	648 462	30 657	98,44	89,87	10%



Déchèterie de Passy

COMMUNICATION - SENSIBILISATION

1

CONTEXTE

Le SITOM des Vallées du Mont-Blanc doit faire face à l'affluence touristique. Son territoire accueille chaque année plus de 2 millions de visiteurs. Pour inciter les habitants permanents, vacanciers et professionnels à trier leurs déchets, le SITOM compte aujourd'hui 5 animateurs.

Les animateurs effectuent des animations auprès des divers publics : élus, écoliers, vacanciers, professionnels ... en des lieux très différents : écoles, marchés, supermarchés, conseils municipaux, commerces ...

A cette communication orale s'ajoute une communication écrite et visuelle, là encore pour assurer la permanence et la cohérence du message sur le territoire. Le SITOM a adapté sa communication écrite aux populations étrangères, en traduisant certains documents en anglais et italien.

Les actions sont de plus en plus orientées vers la sensibilisation et / ou l'accompagnement de «relais», comme les syndics, les loueurs de meublés et ce pour toucher d'avantage d'usagers.



Animation sur les quais de Sallanches

2

COMMUNICATION ÉCRITE

2-1 Signalétique sur les conteneurs

Les supports visuels sont nécessaires et prioritaires pour informer la population sur le bon geste de tri ou des changements de collectes : il s'agit par exemple de la signalétique mise en place à proximité ou sur les conteneurs. Elle est fournie gratuitement aux collectivités.

Durant l'année 2018, l'affichage des consignes de tri a été remis en état sur la CC Pays du Mont-Blanc, notamment sur tous les bacs roulants des Contamines.

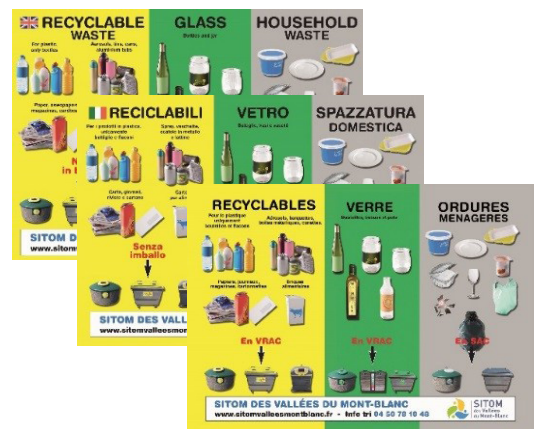
2-2 Documents pour les loueurs de meublés

Pour « aider » les loueurs de meublés dans la mise en place du tri sélectif, le SITOM fournit gratuitement des kits d'affichage des consignes de tri comprenant :

- document papier format A5 reprenant les consignes de tri, même document recto-verso en versions anglaise et italienne,
- document plastifié format A5 repositionnable avec les consignes de tri,
- autocollants ronds de diamètre 15 cm reprenant les consignes de tri pour le Verre, les Recyclables et les Ordures Ménagères.

En 2018, 20 kits complets ont été envoyés ainsi que 12 mémos A5 français, 11 mémos A5 Anglais/Italien, 52 mémos A5 repositionnables, 38 lots de 3 autocollants et 50 stop-pub.

Un formulaire, sur le site internet du SITOM, permet de commander les kits complets ou bien uniquement les supports souhaités (kits personnalisés)



2-3 Documents pour les habitants et touristes

Le SITOM possède de nombreux documents de communication destinés à des publics variés :

Le Mémo-tri (2001-2010)

Il existe toujours deux versions : l'autocollant repositionnable destiné aux locations de meublés / syndicats et le mémo-tri traduit en anglais et italien.

Plus de 2 000 Mémo-tri ont été déposés dans les mairies et Offices de tourisme en 2018.



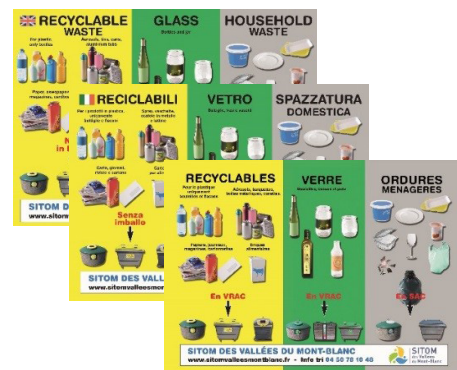
Le Guide et la reglette de tri (2017)



Guide du tri (2017)



Reglette de tri (2017)



- Le Guide du tri a été renouvelé et distribué à tous les foyers à l'automne 2017.
- La réglette de tri permet de répondre à des questions de tri très précises. Elle est distribuée aux habitants permanents à l'occasion des stands et lors des réunions de distribution des composteurs.

Le Cabas de tri (2013)

Il est depuis de nombreuses années, distribué aux habitants permanents et secondaires. Il est destiné à faciliter le geste de tri en permettant le lien entre la maison et le conteneur le plus proche, mais aussi à communiquer sur la réduction des déchets.

Plus de 800 cabas ont été distribués en 2018.



2-4 L'ÉCO des Vallées du Mont-Blanc

Chaque année, le SITOM édite deux publications (été, hiver) destinées à informer la population. Les thèmes retenus sont choisis par les membres du Comité «Communication» pour répondre aux problématiques rencontrées sur le territoire.

Les membres du Comité «Communication» sont des élus et techniciens des 20 communes, CCPMB, CCVCMB et CA Arlysère. Ils choisissent les thèmes et valident les textes proposés par l'agence de communication.

Depuis 2016, l'agence YP Médias a été retenue pour les prestations de création du journal du SITOM, l'agence ZOOM étant chargée de la création graphique.

Journal n°33 été 2018 (39 000 exemplaires)

Sommaire du journal n°33 :

Page 2 - Brèves

Page 4 – Dossier « Le compostage à tous les étages »

Page 11 – Mon actu.ado
« Do It Yourself – L'éponge lavable ou « Tawashi »
Le savais-tu ?

Page 12 – Consignes de tri « Tri des plastiques »



Journal n°34 hiver 2018 (44 000 exemplaires)

Sommaire du journal n°34 :

Page 2 – Brèves

Page 4 – Dossier « Recyclage du plastique »

Page 11 – Mon actu.ado
Concours : Compositeurs, à vos partitions !
Le savais-tu ?

Page 12 – Consignes de tri « Recyclage : Méfiez-vous des logos ! »



2-5 Documents divers

Le SITOM possède également divers documents de communication plus généralistes qu'il met à la disposition de la population gratuitement lors de ventes de compostage et d'évènements touristiques.

- Autocollants « Stop Pub » - Ministère du Développement Durable
- Eco - quizz sur les thèmes du compostage et du tri à l'achat à destination des enfants
- Plaquette d'information sur l'usine d'incinération de Passy et sur la valorisation des mâchefers – SET Mont-Blanc
- Plaquettes de l'ADEME sur des thèmes variés : le gaspillage alimentaire, le compostage, la réduction des déchets, les déchets verts, le chauffage au bois, les logos environnementaux...



2-6 Courrier informatif aux nouveaux arrivants

Depuis mars 2012, le SITOM achète à la Poste un listing des arrivants sur le territoire du SITOM. Tous les mois, un envoi est réalisé sous enveloppe nominative, contenant :

- Un mot de bienvenue
- Un mémo-tri
- Un autocollant STOP PUB pour la boîte aux lettres
- Un flyer proposant l'achat d'un composteur



Pour l'année 2018,
288 nouveaux arrivants sur le territoire du SITOM

Nombre de nouveaux arrivants par collectivité – Année 2018



230



44



14

2-7 La presse écrite

Les animateurs du SITOM sont régulièrement en contact avec les correspondants du Dauphiné Libéré, du Messenger et Vivre en Val d'Arly, pour les informer de leurs différentes actions.



Chamonix. La collectivité a procédé lundi 19 novembre à l'installation d'un composteur collectif route des Nants, mis à disposition des habitants du secteur. Opération menée en partenariat étroit et actif avec le SITOM ainsi qu'avec l'association locale Plans et Nants, qui se chargera notamment du suivi et de l'entretien du composteur. C'est la 27^e installation de composteur collectif en vallée de Chamonix : les élus sont déterminés à accélérer et généraliser le déploiement des composteurs, collectifs ou individuels.

Article Messenger - 22 novembre 2018

Insertion dans les bulletins municipaux et magazines institutionnels

Les communes, à travers leurs bulletins municipaux sont également un relai important. Elles publient régulièrement des articles sur le tri et la gestion des déchets ménagers, dont certains fournis par le SITOM.

Insertion des consignes de tri dans les guides du territoire

Afin de communiquer les consignes de tri aux touristes et saisonniers, le SITOM finance des encarts dans les Guides du territoire.

**En vacances,
Je trie aussi**



OÙ
Dans les différents conteneurs de collecte présents aux abords de la voirie de Chamonix.

COMMENT
Grâce à la signalétique de chaque conteneur de collecte.

 <p>RECYCLABLES En vrac, bien vidés. Merci !</p>	 <p>ORDURES MÉNAGÈRES En sac fermé. Merci !</p>	 <p>VERRE Ni bouchon, ni couvercle. Merci !</p>
--	---	--

Pour tout renseignement complémentaire, contacter le SITOM des Vallées du Mont-Blanc.
 **SITOM** des Vallées du Mont-Blanc
Tél. 04 50 78 10 48
www.sitomvalleesmontblanc.fr
contact@sitom.fr

2-8 Le site internet

Les actions menées en 2018

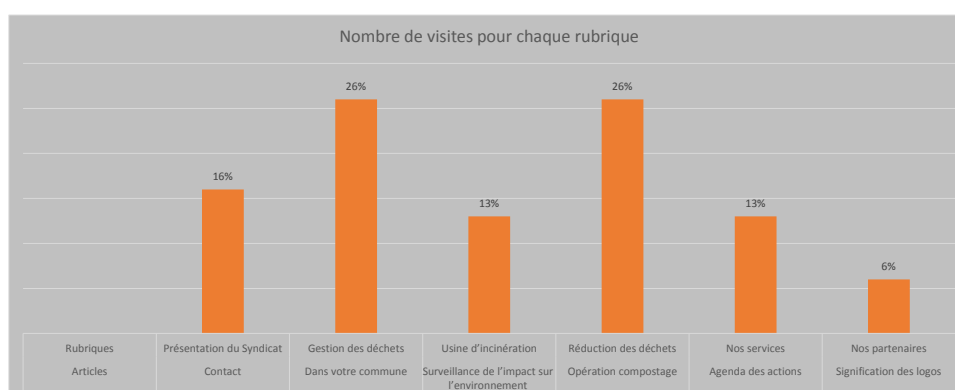
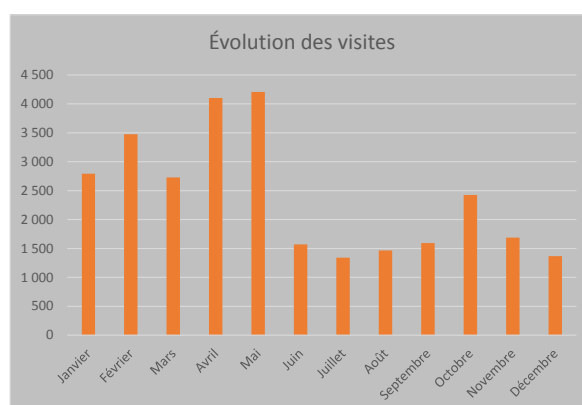
- Changement régulier de la page « Actualité »,
- Ajout dans la rubrique « Agenda » des dates de participation du SITOM aux manifestations du territoire (stand d'information sur le tri...) des dates de ventes de composteurs.
- Approvisionnement en nouveaux articles (fiches pratiques, jeux)
- Actualisation d'anciens articles (Compostage, ventes Composteurs, demande de prêt d'éco-verres et d'écollectos, textiles, rapport annuel, etc...).

- 29 000 visites en 2018
- environs 78 visites / jours

La moyenne des visites par jour s'élevait à 78 en 2018, Cette moyenne est supérieure à celle des sites institutionnels (mairies...), qui atteignent généralement 20 à 30 visites/jour.

En 2019, la refonte du site internet est prévue.

Evolution des visite en 2018



2-9 Mise en place des consignes de tri en habitat collectif

Pour inciter au tri et réduire les erreurs de tri, les consignes de tri doivent être largement diffusées au sein des logements collectifs hébergeant des résidents secondaires, touristiques et aussi permanents.

La démarche a été menée en 2016 sur le Val d'Arly. En 2017, 5 communes de la CC Pays du Mont-Blanc en ont bénéficiées : Praz-sur-Arly, Megève, Demi-Quartier, Combloux et Cordon.

En 2018, l'affichage des consignes a continué sur les communes de Sallanches, Passy et Domancy.

- Contact et prise de RDV avec les agences immobilières syndics de copropriétés, les agences locatives et les centrales de réservation.
- Elaboration de supports de communication en lien avec les agences et la CC (articles « tri des déchets » sur les règlements de copropriété, mail type aux propriétaires-locateurs, mise à disposition des consignes de tri lors d'AG, affiches,...)
- Affichage dans les halls d'immeubles, mise à disposition des kits « loueur de meublé » dans les agences et équipement en signalétique des immeubles dotés de locaux poubelles.

- 3 Communes
- 25 agences en contact
- 210 affiches posées dans 85 résidences
- 188 mémos repositionnables, 90 autocollants ronds (Verre, Recyclables, Ordures Ménagères) et 151 stop pub

Je trie mes déchets...



Pour tous les autres déchets, rendez-vous aux déchèteries intercommunales de Megève, Passy, St Gervais les Bains ou Sallanches.
Plus d'infos sur les déchèteries
au 04 50 78 12 10 ou sur www.ccpmb.fr

www.sitomvalleesmontblanc.fr - Info tri : 04 50 78 10 48



2-10 Affichage des consignes de tri dans les campings

Afin d'encourager les touristes à trier et pour réduire les erreurs de tri, les consignes de tri doivent être diffusées également au sein des campings. La gestion des déchets dans ces établissements s'avère parfois compliquée.

De nombreux gérants proposent une collecte en 3 flux en interne à leurs clients afin de leur éviter d'aller jusqu'au point d'apport volontaire situé hors du camping. Certains gérants proposent également de récupérer les déchets organiques pour un compostage sur site.

Pour apporter de la documentation spécifique aux besoins de chaque camping et ainsi que des conseils d'organisation, une animatrice du SITOM a visité les 20 campings du territoire.

- 20 campings visités
- 510 mémos en français et 205 mémos anglais/italiens distribués
- 13 kits d'autocollants ronds (Verre, Recyclables et Ordures Ménagères) distribués

Je trie mes déchets...



ORDURES MÉNAGÈRES
En sac fermé.
Merci!

RECYCLABLES
En vrac, bien vidés.
Merci!

VERRE
Ni bouchon, ni couvercle.
Merci!

Retrouvez le point de tri pour déposer vos déchets à 100m en sortant du camping à droite.

www.sitomvalleesmontblanc.fr - Info tri : 04 50 78 10 48



Saint-Gervais Nature Lodge

3

COMMUNICATION ORALE

3-1 Les animations grand public

Le SITOM axe sa communication sur des actions de proximité afin d'aller à la rencontre des habitants permanents, des vacanciers et des résidents secondaires.

Pour cela, les animateurs possèdent un stand et, depuis l'été 2018, une charrette mobile qu'ils utilisent sur les marchés et les événements touristiques.

- 29 animations touristiques
- Plus de 880 personnes rencontrées en 2018

Ces deux supports de communication permettent d'informer les différents publics sur la gestion des déchets, le recyclage, la réduction à la source et sur le compostage individuel, mais aussi collectif. Ils sont complémentaires compte tenu du fait que le stand est un support fixe destiné à informer les passants alors que la charrette mobile permet de se déplacer dans l'évènement (marché, foire agricole...) et donc de toucher encore plus de personnes qui ne se seraient pas forcément arrêtées sur le stand du SITOM.

Chacun d'eux dispose de divers documents qui sont laissés à la disposition du public (guide du tri, sac de tri, mémos, journal du SITOM, brochures de l'ADEME sur des thèmes variés) et également de jeux sur le tri à destination des enfants (jeux de société : « Qui est-ce ? » et « Dobble » version tri).



Animation au lac de PASSY

3-2 Les animations scolaires

Primaires

Durant l'année scolaire 2017/2018, les animateurs ont sensibilisé 127 classes dans 27 établissements scolaires (121 en 2016/2017). Ces interventions ont lieu dans les classes de primaires, du CP au CM2, sur demande des enseignants.

Depuis septembre 2018, un nouveau module sur le gaspillage alimentaire à destination du cycle 3 est venu compléter l'offre d'animation du SITOM.

Les enseignants ont le choix entre 7 modules de 3h en fonction de l'âge et du niveau des enfants.

7 modules pour 7 objectifs :

- Module « Découverte » - CP : distinguer les matières des différents déchets
- Module « Anti-Gaspi » - CM1 au CM2 : découvrir les actions pour limiter le gaspillage alimentaire
- Module « Réduction » - CE1 au CE2 : identifier les gestes pour diminuer la production des déchets
- Module « Compostage » - CE1 au CM2 : découvrir le processus et l'intérêt du compostage
- Module « Recyclage » - CP au CM2 : connaître une filière de recyclage
- Module « Experts » - CM1 au CM2 : comprendre le fonctionnement de l'usine d'incinération
- Module « Déchèterie » - CM1 au CM2 : connaître les déchets acceptés en déchèterie et leur devenir.

Suite à l'animation, le SITOM propose des livres en prêt aux écoles pour qu'ils puissent s'ils le souhaitent poursuivre sur la thématique des déchets en classe.

Le SITOM participe aux rencontres Festisciences organisées par l'Education Nationale. Des classes de maternelles et primaires ont participé aux ateliers dont celui du SITOM sur la réduction des déchets.

- 127 interventions dans 27 établissements scolaires
- 3 025 élèves sensibilisés
- Un catalogue de 7 modules de 3 heures
- 381h d'animations

Nombre d'interventions par module sur l'année scolaire 2017 / 2018

28	animations sur le recyclage
23	animations sur la découverte des déchets
22	animations sur le fonctionnement de l'UIOM
21	animations sur la réduction des déchets
18	animations sur le compostage
8	animations sur le fonctionnement d'une déchèterie
7	animations «test» sur le gaspillage alimentaire

127



Animations en établissements scolaires hors écoles primaires

Chaque début d'année scolaire, le SITOM envoie à tous les Responsables des Collèges, Lycées, IME, MFR un courrier de proposition d'intervention.

Les interventions proposées sont gratuites et différentes selon le public concerné et le choix de l'établissement. A la suite de chaque intervention, il est possible pour les établissements scolaires de continuer à travailler sur cette thématique par des visites de sites :

- Pour les 3ème : Centre de tri Excoffier à Villy le Pelloux
- Pour les 3ème, 4ème, IME et MFR : Usine d'incinération de Passy durant les journées portes ouvertes organisées tous les 2 ans.

Les interventions ont pour but de poursuivre la sensibilisation des jeunes afin d'ancrer le message sur la gestion des déchets ménagers au SITOM (consignes de tri, recyclage, incinération, réduction à la source...).

- 65 interventions (56 pour la CCPMB et 7 pour CCVMB)
- 13 établissements
- 1 843 élèves sensibilisés



Animation « Anti-Gaspi » - MFR Le Belvédère à Sallanches

3-3 Information des professionnels

Les animateurs informent directement les professionnels sur leur lieu de travail pour:

- repréciser les consignes de tri (ex: restaurant le Tour à Chamonix sur le tri du Verre)
- informer sur une nouvelle organisation de collecte (ex: restaurants de Megève lors de la modification de la collecte du Verre)
- accompagner lors de la mise en place du tri

3-4 Les réunions en milieu professionnel

À la demande, les animateurs interviennent pour former le personnel en milieu professionnel (restaurants, hôtels, cantines scolaires, villages de vacances etc...) sur des sujets variés comme ; les consignes de tri, le compostage et le gaspillage alimentaire.

Cette formation permet alors de mettre en place des actions concrètes dans les structures sensibilisées (ex : diagnostic, tri des déchets dans les cuisines des restaurants / mise en place d'un gachimètre dans les cantines scolaires pour lutter contre le gaspillage alimentaire...).

Sur l'année 2018, les animateurs ont mené 66 réunions d'information soit 633 personnes (personnels de cuisine, saisonniers, référents de site de compostage) sensibilisées.

- 66 réunions d'information
- 633 personnes sensibilisés



3-5 La radio

Afin de maintenir la communication sur le tri et la réduction des déchets auprès des habitants et d'informer les vacanciers et personnes de passage des consignes de tri applicables sur le territoire du SITOM, des campagnes radio ont été réalisées.

Chiffres clés:

- 4 campagnes radio
- 204 diffusions de spots

En 2018, 4 spots ont été diffusés durant des périodes de fortes affluences touristiques (mis à part le spot annonçant les permanences de dates de ventes des composteurs) :

- du 11 février au 9 mars : 64 diffusions pour le spot « tri des déchets »
- du 19 mars au 24 mars : 12 diffusions pour le spot « vente de composteurs »
- du 15 juillet au 24 Aout : 96 diffusions pour le spot « s'informer sur les consignes de tri »
- du 23 décembre au 4 Janvier 2019 : 32 diffusions pour le spot « tri des papiers »

De plus, ces campagnes permettent d'annoncer (hors plages publicitaires payantes) des évènements ponctuels et actualités à la population permanente via l'agenda (vente de composteurs, évènements pour les 10 ans du compostage...).

Le SITOM s'est également associé à Radio Mont-Blanc lors de sa journée «lutte contre le gaspillage». Un composteur a d'ailleurs été offert à un auditeur par le SITOM pour cette occasion.

Exemple du spot de cet été:

En vacances aussi je trie mes déchets.

Premier réflexe : j'ouvre l'œil !

Je recherche le point de tri le plus proche puisqu'ici le ramassage des déchets ne se fait pas à ma porte. On trouve sur tout le territoire des points de regroupements avec 3 types de conteneurs : un pour le Verre, un pour les déchets Recyclables et un pour les ordures ménagères.

Ensuite, je m'informe sur les consignes de tri. Je regarde les panneaux sur les conteneurs et je récupère la documentation à l'office de tourisme.

Plus de renseignements sur www.sitomvalleesmontblanc.fr

3-6 Éco-événements

Pour accompagner les organisateurs qui souhaitent organiser un éco-événement, le SITOM propose des formations pour les organisateurs et les équipes de bénévoles.

2 formations pour les organisateurs

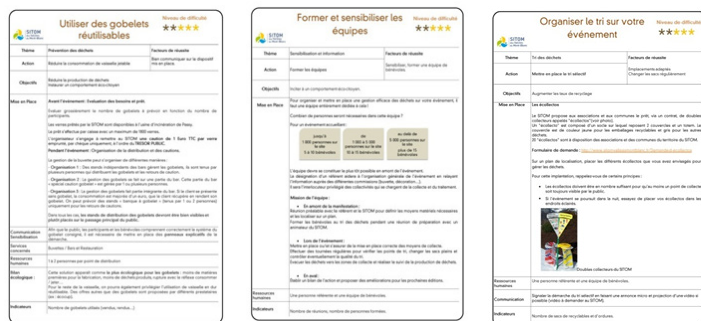
Il est possible pour les organisateurs d'événements de télécharger trois fiches pratiques, à partir du site internet du SITOM.

<http://www.sitomvalleesmontblanc.fr/Demande-d-ecollectos>

Le SITOM propose un film de 20 secondes aux organisateurs qui souhaitent communiquer sur leur démarche durant l'événement.

Fiches pratiques et support de communication

Fiches pratiques



Signalétiques pour les éco-événements



Les écolectos

Le SITOM propose depuis 2007 aux associations et aux communes du territoire, de trier les déchets sur les lieux des manifestations qu'ils organisent. « Le tri ce n'est pas qu'à la maison ! », c'est un des messages que le SITOM souhaite communiquer auprès de la population et des organisateurs.

Le SITOM propose le prêt, via un contrat, de doubles collecteurs appelés «écolectos» en contrepartie d'une caution.

Le contrat définit les conditions et modalités du partenariat entre les parties pour la mise en place d'un dispositif de collecte et de tri des emballages sur les sites de la manifestation.

33 «écolectos» sont à la disposition des associations et des communes du territoire du SITOM, dont :

- 15 écolectos stockés au SITOM à Passy
- 10 écolectos stockés à la déchèterie du Closy (Chamonix)
- 8 écolectos stockés dans les différentes communes du Val d'Arly

Les écolectos de la marque Glasdon sur les CC du PMB et celle de VCMB



Les écolectos de la marque Rossignol sur la CA Arlysère



- 238 écolectos empruntés
- 45 manifestations
- 2 formations pour les organisateurs

	Nbr de manifestation	Nbr d'emprunts
CCVCMB	16	104
CCPMB	29	134
Val d'Arly	Information non communiquée	
TOTAL	45	238

SITOM
des Vallées
du Mont-Blanc

CONTRAT ÉCOLECTOS
POUR LES MANIFESTATIONS
SPORTIVES ET CULTURELLES
VALLÉE DE CHAMONIX MONT-BLANC

ENTRE
Le SITOM des Vallées du Mont Blanc, représenté par Monsieur Philippe DREVON, Président du SITOM

ET
Organisme demandeur : _____

FICHE TECHNIQUE DE LA MANIFESTATION
Nom de la manifestation : _____
Lieu de la manifestation : _____
Date(s) de la manifestation : _____
L'organisateur : _____
Nom du responsable : _____
Téléphone du responsable : _____
E - Mail du responsable : _____
Date de récupération du matériel : _____
Date de retour du matériel : _____
Nombre(s) d'écolectos : _____

CAUTION
Organisme doté d'un compte public non soumis à caution : OUI NON
Montant de la caution (en Euros TTC) (à verser) : _____
Caution versée le / / 2018 par chèque n° _____
au nom de _____

118 rue de la Corniche - 74100 PASSY - 04 79 19 11 41 - contact@sitom-mb.com - www.sitom-mb.com

SITOM
des Vallées
du Mont-Blanc

CONTRAT ÉCOLECTOS
POUR LES MANIFESTATIONS
SPORTIVES ET CULTURELLES
PAYS DU MONT-BLANC

ENTRE
Le SITOM des Vallées du Mont Blanc, représenté par Monsieur Philippe DREVON, Président du SITOM

ET
Organisme demandeur : _____

FICHE TECHNIQUE DE LA MANIFESTATION
Nom de la manifestation : _____
Lieu de la manifestation : _____
Date(s) de la manifestation : _____
L'organisateur : _____
Nom du responsable : _____
Téléphone du responsable : _____
E - Mail du responsable : _____
Date de récupération du matériel : _____
Date de retour du matériel : _____
Nombre(s) d'écolectos : _____

CAUTION
Organisme doté d'un compte public non soumis à caution : OUI NON
Montant de la caution (en Euros TTC) (à verser) : _____
Caution versée le / / 2018 par chèque n° _____
au nom de _____

118 rue de la Corniche - 74100 PASSY - 04 79 19 11 41 - contact@sitom-mb.com - www.sitom-mb.com

SYNTHÈSE

La loi de transition énergétique (LTE), adoptée le 17/08/2015, impose :

- de réduire de 10% les Déchets Ménagers et Assimilés (DMA= Verre + Recyclables + OM + déchets de déchèteries) entre 2010 et 2020 en kg/habitant.
- d'augmenter la quantité de déchets faisant l'objet d'une valorisation sous forme matière, notamment organique. Cette loi fixe les taux de valorisation des déchets non dangereux, non inertes (Verre + Recyclables + OM + déchets des déchèteries hors gravats) à : 55% en 2020 et 65% en 2025.

Sur l'année 2018, grâce aux actions mises en place pour la réduction des déchets, 822 tonnes de déchets ménagers ont été évitées ou détournées des ordures ménagères.

Par ailleurs en 2018, 7.727 tonnes de Verre et Recyclables ont pu être recyclées sur un gisement global de déchets ménagers de 32.567 tonnes, soit un taux de recyclage de 23,7%.

Au niveau des déchèteries du territoire du SITOM et hors gravats, 25.392 tonnes ont été collectées dont 17.406 tonnes ont été recyclées (ferraille, déchets verts, carton, D3E, pneus, bois, huile végétale, batteries, textiles, plâtres) soit un taux de recyclage matière de 69%.

Sur le territoire du SITOM, le taux de recyclage global hors gravats s'élève à 43 % en 2018.

Les Programmes Locaux de Prévention des déchets (PLP) des collectivités adhérentes doivent définir les actions pour atteindre les objectifs de la loi de transition énergétique.

La participation et l'implication de tous les acteurs (habitants, touristes, professionnels, élus) sont nécessaires pour:

- réduire la production de déchets
- extraire les déchets recyclables encore incinérés
- diminuer les erreurs de tri

